

RAPPORT

sur Le PRIX et LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES - HAUTE-SAVOIE

LA TOUR
MARCELLAZ
MÉGEVETTE
ONNION
PEILLONNEX
ST JEAN DE THOLOME
ST JEOIRE
VILLE-EN-SALLAZ
VIUZ-EN-SALLAZ

2024

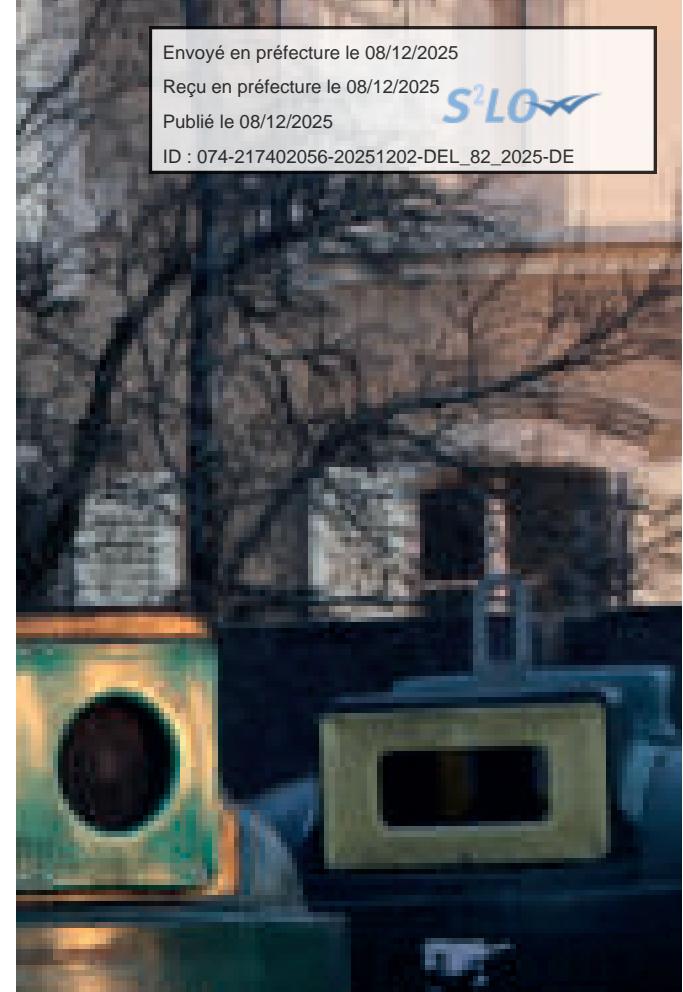
Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

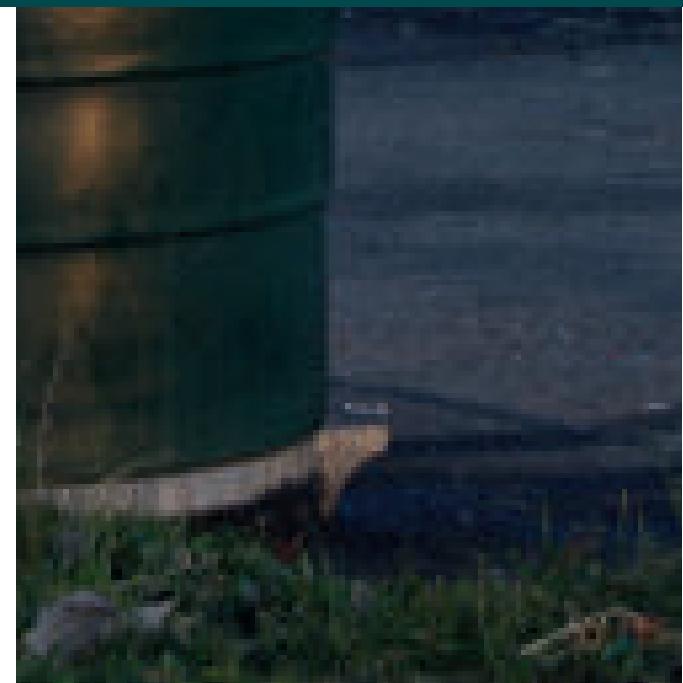
Publié le 08/12/2025

S²LO

ID : 074-217402056-20251202-DEL_82_2025-DE



SOMMAIRE



6 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

- 6 LE TERRITOIRE
- 6 LE SERVICE
- 7 POPULATION
- 7 LES MISSIONS
- 8 LES FAITS MARQUANTS
- 10 LES ÉQUIPEMENTS ET MOYENS MATÉRIELS
 - 10 Les déchetteries
 - 10 Le parc de conteneurs
- 11 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES
 - 11 Les marchés
- 12 LA SYNTHÈSE DES FLUX
 - 12 Les déchets collectés en quelques chiffres
 - 12 Les tonnages et leur traitement

14 LA COLLECTE DES DÉCHETS

- 14 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE
 - 14 Les différents flux triés
 - 14 Les modes de collecte par flux
 - 14 Les points d'apport volontaire
 - 15 Fréquences de collecte OMR
 - 15 Fréquences de collecte tri selectif
- 16 LE CIRCUITS DES DÉCHETS
- 17 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES
 - 17 Collecte des cartons des professionnels
 - 17 Collecte des Textiles

18 BILAN DE LA COLLECTE

- 18 BILAN DE LA COLLECTE OMR
 - 18 Bilan OMR global
 - 19 OMR collectées en porte à porte
 - 20 OMR collectées en points d'apport volontaire
- 21 BILAN DE LA COLLECTE TRI
 - 21 Bilan collecte des contenants global
 - 22 Bilan collecte cartons des professionnels
 - 23 Collecte des textiles-linges-chaussures (TLC) avec Tri-Vallées

24 LES DÉCHETTERIES

- 24 LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES
 - 25 Optimisation de la collecte en déchetterie
 - 25 Les déchets pris en charge et non pris en charge
- 26 BILAN DES DÉCHETTERIES
 - 26 Tonnages collectés en déchetterie
 - 28 Fréquentation des sites
 - 29 Les rotations
 - 30 Apports des professionnels
- 31 L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE
 - 31 Les composteurs

32 LE TRAITEMENT

- 32 INCINÉRATION
- 32 VALORISATION DU TRI SÉLECTIF
- 32 VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

34 INDICATEURS FINANCIERS

- 34 MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE
- 35 MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE
 - 36 Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises
 - 36 Montants des versements au titre des adhésions aux syndicats
- 37 MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC
 - 37 TEOM
 - 39 Modalités d'établissement de la redevance spéciale
 - 40 Montant des aides reçues des éco-organismes agréés
 - 41 Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation
 - 41 Montants des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats

ÉDITO DU VICE-PRÉSIDENT

Cette année 2024 a été celle d'un travail conséquent sur la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, via le renouvellement du marché de prestation de service de collecte pour le ramassage des ordures ménagères et assimilés, avec notamment plusieurs faits marquants.

- La liquidation judiciaire du prestataire Eco-déchets pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte et du tri sélectif
- La reprise en gestion directe du ramassage des ordures ménagères en porte à porte
- Des marchés public lancé en urgence pour reprendre le ramassage en point d'apport volontaire des emballages et du verre.
- Un incendie dans un local technique de la déchetterie de Viuz-Peillonex.

Au niveau financier, les actions validées depuis 2022 permettent des économies notables sur le budget de fonctionnement du service. Les rouleaux compacteurs en déchetteries ont permis de diminuer fortement les rotations et donc les couts de transports. Le conventionnement avec l'éco-organisme VALOBAT a permis de diminuer le coût de gestion du bas de quai des déchetteries intercommunales, en prenant en charge les dépenses de collecte et de traitement des bennes bois et plâtre. L'extensions des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages atteint enfin son objectif avec une augmentation de

+ 4,1 kg d'emballage par an et par habitant.

En parallèle, le plan de déploiement des points d'apport volontaire a été accélérer et de nombreux conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens ont été installés cette année, permettant de réduire le ramassage en porte de façon significative.

Le secteur de la consommation toujours impacté par l'inflation, a engendré une baisse de la consommation des ménages et donc une légère baisse de la quantité d'ordures ménagères résiduelles envoyées à l'incinération.

Avec la liquidation judiciaire d'Eco-déchets, le service Déchets a activement travaillé avec ses partenaires et avec les EPCI voisins pour assurer une transition sans encombre entre la fin des prestations au 31 juillet et la reprise opérationnelle du ramassage en porte à porte au 1er Aout dans le contexte très tendu des vacances d'été.

Enfin, un incendie qui c'est déclencher sur des cuves de stockage d'huile minérale a détruit un local technique de la déchetterie de Viuz / Peillonex en novembre 2024. Ce dernier a causé une fermeture du site pendant 3 semaines et des frais de dépollution important. Les dégâts seront pris en charge par les assurances.



Pascal
POCHAT-BARON,
vice-président
en charge de
la politique
déchets de la
Communauté de
communes des
Quatre Rivières





PRÉAMBULE

Le Code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par décret n°2015-1827, impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Il est présenté par le président de la collectivité au conseil communautaire et accessible par les usagers.



Ce rapport annuel vise à :

- Informer les usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.
- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence et d'accompagnement à la prise de décision, les données existantes dans ce domaine et spécifiques à notre territoire.

Le présent rapport a été établi en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ADEME dans son guide traitant du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes des Quatre Rivières, créée en 1993, est composée de onze communes pour une superficie de 135 km² : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonnex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz. Au 1er janvier 2024, le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières comptait 20 327 habitants.

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale créé pour fédérer plusieurs communes autour d'un projet de développement commun, en mutualisant leurs moyens. Elle exerce des compétences transférées par les communes membres. Ici, la Communauté de communes des Quatre Rivières gère la collecte et le traitement des déchets depuis 2015.



LE SERVICE

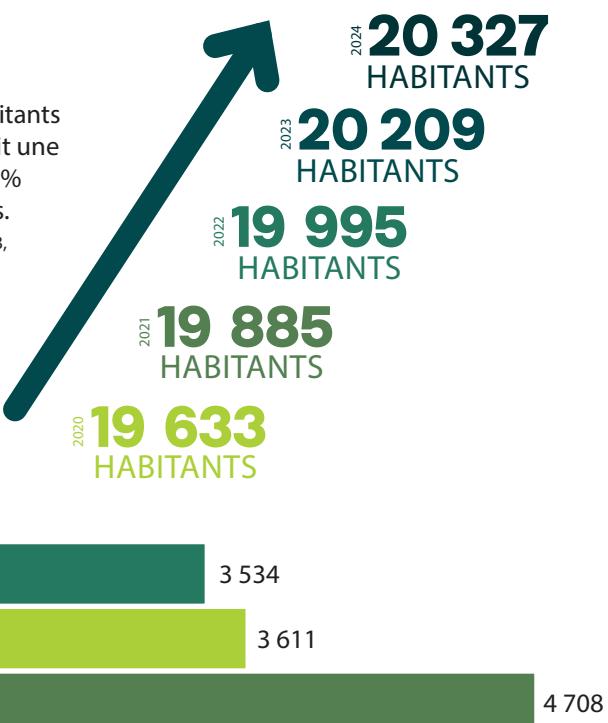
Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes prend en charge la collecte des déchets des ménages. Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés. Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers, mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

POPULATION

HABITANTS 2024

MÉGEVETTE	619
FAUCIGNY	655
VILLE-EN-SALLAZ	947
MARCELLAZ	1 078
ST-JEAN-DE-THOLOME	1 131
ONNION	1 236
LA TOUR	1 345
PEILLONNEX	1 403
SAINTE-JEOIRE	3 534
FILLINGES	3 611
VIUZ-EN-SALLAZ	4 708

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes prend en charge la collecte des déchets des ménages.



En 2023, le territoire comptait 20 209* habitants et 20 327 en 2024, soit une augmentation de 0,6 % entre les deux années.

* Insee, population légale 2023, population totale

LES MISSIONS

La Communauté de communes des Quatre Rivières est chargée de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés :

- Prévention des déchets : réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits.
- Collecte des déchets résiduels (ordures ménagères classiques), des déchets alimentaires et des déchets recyclables (papiers/ emballages et verre) : collecte en porte-à-porte et en apport volontaire.
- Tri et valorisation des déchets.
- Gestion des deux déchetteries réparties sur le territoire.
- Information et communication sur le tri et la prévention des déchets.

Une grande partie de ces missions sont déléguées à des prestataires, décrits en p. 11 de ce rapport.

Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

- les ménages qui habitent sur le territoire des onze communes membres des Quatre Rivières ;
- les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre ;
- les établissements publics.

Depuis le 1er janvier 2017, l'intercommunalité déploie auprès des professionnels implantés sur le territoire la redevance spéciale, qui vise à couvrir financièrement la prise en charge de ces déchets ménagers assimilés.

En 2024

- 23 réunions déchets /urbanisme
- 122 avis

ZOOM SUR...

LES AVIS URBANISME-DÉCHETS

Au-delà des projets publics d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés, les nouveaux PLU des communes prévoient la possibilité de demander l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés dans le cadre de projets privés (résidence), en remplacement d'une collecte des déchets en bacs roulants. Depuis décembre 2017*, une commission technique déchets a été mise en place.

Elle examine les dossiers de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme visant à la création de logements ou de surfaces bâties générant une production d'ordures ménagères ou assimilées.

La commission rend des avis formalisés par écrit où elle donne les modalités de ramassage et les prescriptions techniques pour la pose de contenants de pré-collecte.



* En vertu de l'article R 423-50 et suivants du Code de l'urbanisme.

ID : 074-217402056-20251202-DEL_82_2025-DE

LES FAITS MARQUANTS

2024

1er janvier -
Nouveau marché
pour la gestion
du bas de quai
des déchetteries
intercommunales

Avril - Placement de
l'entreprise Ecodéchets en
redressement judiciaire
(lots « collecte des ordures
ménagères en PAP » et «
collecte du tri sélectif »)

Mai – Cérémonie
de maîtrise d'œuvre
pour la construction
d'un « pôle déchet »
sur la commune de
Peillonnex (ZA des
Tattes)

25 juillet – le tribunal
de commerce de Lyon
place l'entreprise
Ecodéchet en
liquidation au 31
juillet

1er Aout – Reprise
opérationnelle du ramassage
en porte à porte par la CC4R –
Arrêt définitif du ramassage
en PAP pour les communes de
Mégevette et d'Onnion.
Accélération du plan de
déploiement des PAV avec la
pose de nombreux conteneurs
d'Aout à Décembre.



Novembre - Incendie d'un local technique de la déchetterie de Viuz / Peillonnex



Octobre - Changement des statuts de la SPL pour prendre 2 nouvelles compétences : collecte des ordures ménagères et assimilés & gestion des biodéchets

Plusieurs faits marquants se sont produits cette année et peuvent avoir un lien avec l'évolution des tonnages collectés.

Les faits qui ont le plus d'influence sur les flux et nos données sont :

- L'arrêt du ramassage en porte à porte sur les communes de Mégevette et d'Onnion.
- La collecte des emballages plus régulière et sans incidents.
- Une année complète d'exploitation des rollpack en déchetterie.
- Une diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles.
- La mise en place accélérée de conteneurs à préhension grue.

Ces évènements peuvent avoir un impact notable sur la production de déchets, et donc sur les coûts d'exploitation. Nous avons pu constater les faits suivants :

- Une diminution du tonnage total des ordures ménagères collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire. 4 187 tonnes ramassées en 2023 contre 4 104 tonnes en 2024, soit une évolution de -1,98 % entre 2023 et 2024 ;
- Une légère hausse du tonnage issu de la collecte sélective : 1463,79 tonnes collectées en 2024 contre 1404,07 tonnes en 2023, soit une évolution de + 4,25 % ;

• Le tonnage total collecté par les déchetteries a augmenté de +5,9 %. Ce sont 6 584 tonnes qui ont été collectés en 2023 contre 6 973 tonnes en 2024.

On remarquera également une baisse continue du tonnage des cartons des professionnels collectés en porte à porte (toutes les 2 semaines) : - 14,04 % avec 41,75 Tonnes collectées contre 48,57 en 2023.

Concernant la collecte des TLC, on constate une diminution continue du tonnage, mais avec une baisse beaucoup moins marquée en 2024 (-1,02 %) qu'en 2023 (-6,54 %). On peut interpréter ce résultat par le fait que les citoyens réduisent leurs déchets textiles en favorisant le réemploi ou la revente par des plateformes, et que les habitudes de consommateurs sont en évolution avec moins d'achats impulsifs.

Au chapitre financier, les actions entreprises au cours de l'année 2023, et le lissage du taux de TEOM ont été profitables, puisque le service déchets a réussi à dégager pour la deuxième année consécutive d'un excédent de fonctionnement de + 177 358€



Septembre - Lancement d'appels d'offres pour la collecte des emballages et du verre, puis attributions des lots

LES ÉQUIPEMENTS ET MOYENS MATÉRIELS

Même si une majorité des actions en rapport avec les déchets sont assurées par des prestataires et des partenaires, l'intercommunalité dispose d'équipements pour la gestion des déchets de son territoire.

LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries assurent : accueil des usagers, séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondantes. L'année 2024 a été marquée par la pleine exploitation des rollpack pour compacter le contenu des bennes des déchetteries de Viuz / Peillonnx et de Saint-Jeoire.

La Communauté de communes est propriétaire des déchetteries. La gestion est déléguée (voir page suivante).



SAINTE JEOIRE

- Ouverte depuis juillet 2019
- 158 route de la Pallud
74490 Saint-Jeoire
- Ouverte 5 jours / 7

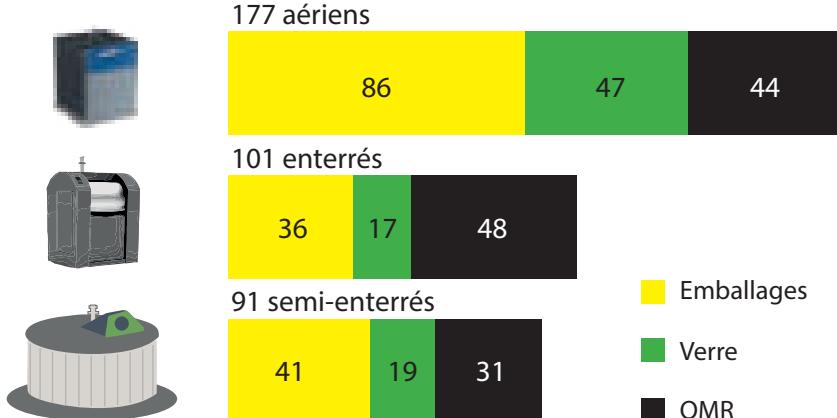
VIUZ / PEILLONNX

- Ouverte depuis novembre 2022
- 1 038 rue de l'Industrie -
74250 Viuz-en-Sallaz
- Ouverte 5 jours / 7

LE PARC DE CONTENEURS

Sur les onze communes, à fin 2024, sont au total disposés 246 conteneurs de tri sélectif et 123 conteneurs pour les ordures ménagères (OMR), ces 369 conteneurs sont répartis sur 103 points d'apport volontaire.

La collecte du tri sélectif est assurée uniquement au moyen de points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition des usagers, composés en majorité de colonnes aériennes, ou de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. La Communauté de communes en assure aussi le nettoyage et l'entretien.



NOMBRE DE CONTENEURS PAR TYPE ET RÉPARTITION PAR FLUX

LE PARC EN 2024

MISE EN SERVICE DE...

22 CONTENEURS
ENTERRÉS

24 CONTENEURS
SEMI-ENTERRÉS

7 COLONNE
AÉRIENNE

DONT **38** DÉDIÉS
AUX OMR

- ~ 48 % du parc en colonnes aériennes
- ~ 27,4 % du parc en conteneurs enterrés
- ~ 24,7 % du parc en conteneurs semi-enterrés

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Pour assurer la compétence de collecte des déchets sur son territoire, la Communauté de communes a choisi de déléguer cette tâche à des prestataires privés via la passation de marchés publics.

La compétence de traitement des ordures ménagères (sous compétences « incinération » et « tri sélectif ») de la Communauté de communes des Quatre Rivières a été déléguée au Sydeval pour ses onze communes.

LES MARCHÉS

La Communauté de Communes assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont les sociétés ECO. DÉCHETS et COVED sont titulaires depuis le 1er janvier 2023.

La société Ecodéchets a été placée en liquidation judiciaire le 31 juillet 2024, suite au jugement du tribunal de commerce de Lyon du 25 juillet 2024.

- lot n° 3 : collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte (COVED)
- lot n° 4 : collecte des OM en grue (COVED)

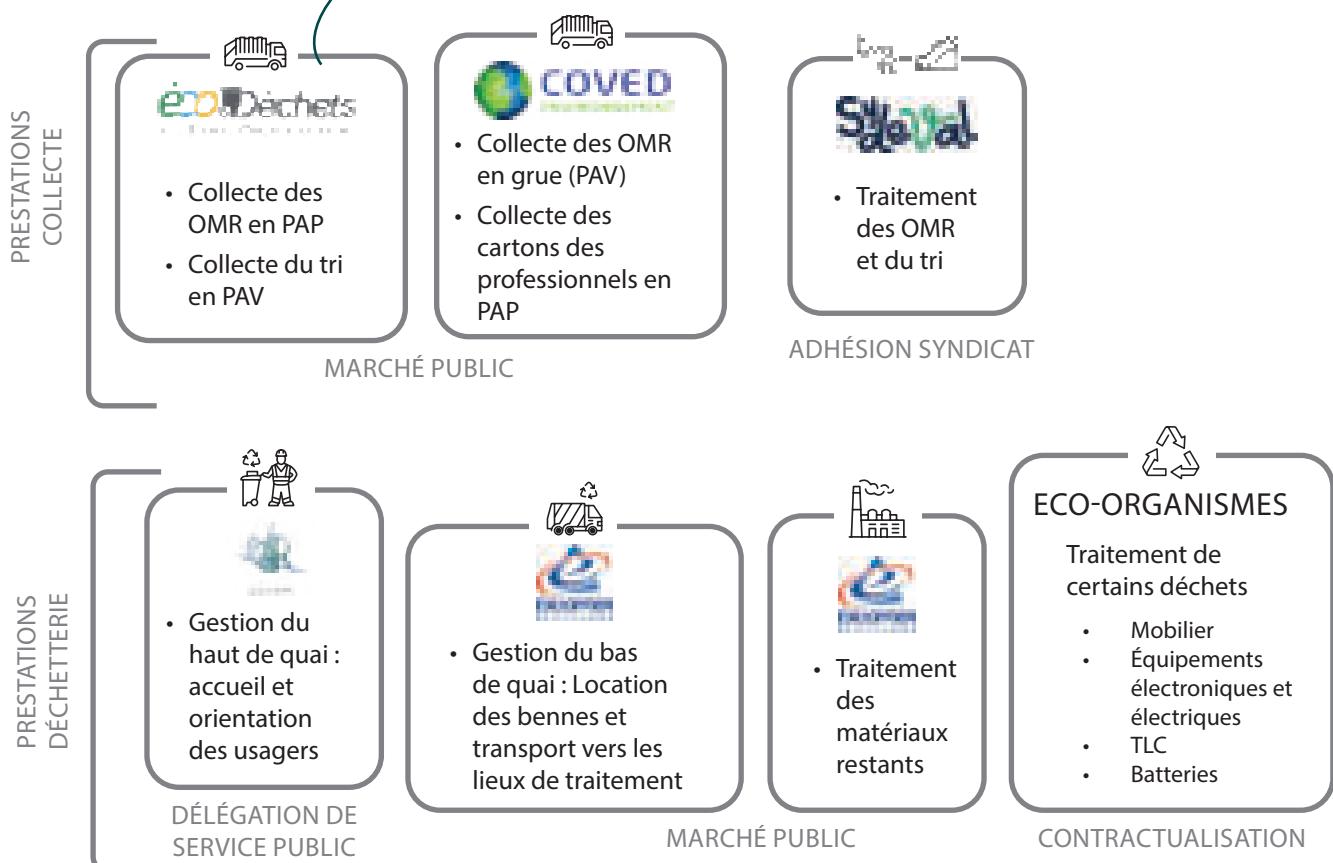
Ce marché est décomposé en quatre lots :

- lot n° 1 : collecte des OM en porte-à-porte (ECO.DÉCHETS du 1er janvier au 31 juillet)
- lot n° 2 : collecte des emballages et du verre (ECO.DÉCHETS du 1er janvier au 31 juillet)

Le centre d'exploitation de la COVED est situé à Cluses, et celui de ECO.DÉCHETS était situé à Ville-la-Grand.

Le marché de COVED se termine au 31 décembre 2026.

Au 1er août 2024, la CC4R a repris cette compétence en gestion directe

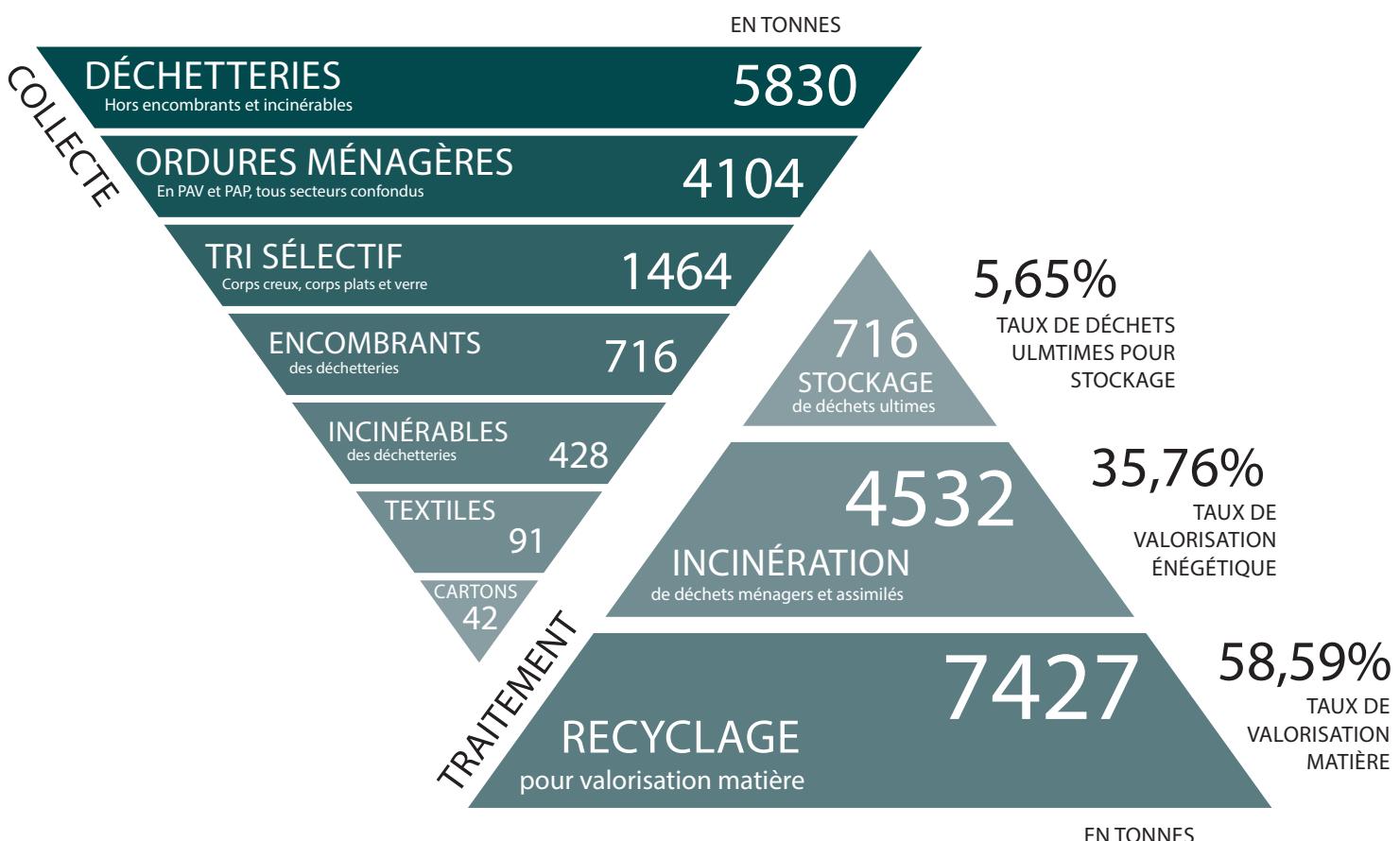


LA SYNTHÈSE DES FLUX

LES DÉCHETS COLLECTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

	2022		2023		2024		Evolution 2023 - 2024	
	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	%
Tonnages collectés sur le territoire des Quatre Rivières	12678	634,06	12315,66	609,41	12 674,61	623,54	358,95	2,9%
OM Porte à porte	4264,74	213,29	3652	180,73	3 189,50	156,91	-462,88	-12,7%
OM Point d'Apport Volontaire (PAV)	364	18,20	535	26,46	914,52	44,99	379,80	71,0%
TRI Point d'Apport Volontaire (PAV) (2 flux)	1389,73	69,50	1404	69,48	1 463,79	72,01	59,72	4,3%
Déchetteries	6610	325,6	6584,19	325,80	6 973,72	343,08	389,53	5,9%
TLC	97,11	4,86	91,74	4,54	91,33	4,49	-0,41	-0,4%
Cartons professionnels	52,34	-	48,57	-	41,75	-	-6,82	-14,0%

LES TONNAGES ET LEURS TRAITEMENTS



Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

S²LO

ID : 074-217402056-20251202-DEL_82_2025-DE



LA COLLECTE DES DÉCHETS



Le service de gestion et de prévention des déchets de la Communauté de communes des Quatre Rivières pilote la politique déchets pour le compte des onze communes et assure l'intermédiaire avec les prestataires de gestion et de traitement des déchets.

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

LES DIFFÉRENTS FLUX TRIÉS

L'organisation du tri pour les particuliers diffère en termes de contenants, mais reste homogène en matière de consignes de tri selon les différents flux :

- Les emballages : bouteille, flacon, boîte de conserve, papier et cartons fins et de petite dimension...
- Le verre : pots et bocaux
- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) : déchets restants après tri des ménages*

*hors déchets spéciaux et encombrants (voir chapitre consacré aux déchetteries) Les consignes de tri détaillées sont disponibles sur les conteneurs ou dans des guides de tri édités par le syndicat de traitement.

LES MODES DE COLLECTE PAR FLUX

L'organisation de la collecte pour les ordures ménagères résiduelles diffère selon les secteurs : en porte-à-porte ou en apport volontaire. La collecte des déchets recyclables (emballages et verre) est exclusivement réalisée par apport volontaire.

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire. Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voirie privée, habitat isolé, inaccessibilité l'hiver...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR soit dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants, conteneurs semi-enterrés ou conteneurs enterrés), soit d'apporter leurs bacs roulants individuels sur le point la veille du jour de la collecte, et de les rentrer ensuite. Concernant le ramassage du tri sélectif, le ramassage se fait pour l'ensemble du territoire en points d'apport volontaire. Pour cela, des conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés sont mis à disposition sur des lieux de vie et de passage. Les usagers doivent séparer les matières en deux flux : les emballages plastiques et aluminium, papiers et cartons dans les conteneurs jaunes, et le verre (pots, bouteilles et bocaux) dans le conteneur vert.

A ce jour, il n'existe aucun ramassage en porte à porte à porte pour le tri sélectif.

Suite à la liquidation judiciaire d'Ecodéchets, la CC4R a fait le choix d'assurer cette prestation par ces propres moyens, en recrutant du personnel et en louant des véhicules dédiés. Devant la difficulté pour trouver des loueurs de matériel en aout, les communes de Mégevette et d'Onnion ont fait le choix d'arrêter définitivement le ramassage en PAP au profit du déploiement de PAV.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

103 points d'apport volontaire (PAV) sont répartis sur le territoire

- Les 123 conteneurs d'OM sont répartis sur 71 de ces points
- Les 163 conteneurs d'emballages sont répartis sur 68 de ces points
- Les 83 conteneurs verre sont répartis sur 69 de ces points

CITEO recommande d'avoir point de tri pour 300 habitants en zone rural et un point de tri 250 habitants en zone urbaine.

La Communauté de commune des Quatre Rivières atteint cet objectif avec un point de tri pour 299 habitants en moyenne.

FRÉQUENCES DE COLLECTE OMR

La collecte est assurée une fois par semaine pour toutes les communes.

Il existe des exceptions :

Commune de Mégevette : la collecte en porte-à-porte, d'un périmètre restreint, n'est assurée qu'une semaine sur deux (les semaines paires) le vendredi.

Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence « Déchets » par la Communauté de communes des Quatre Rivières au 1er janvier 2015, il existe quelques points de regroupement ou établissements qui sont collectés deux fois par semaine, soit toute l'année, soit sur la saison haute (vacances scolaires), pour l'une des raisons suivantes :

- Points de regroupement ne permettant pas d'absorber les pics de production de déchets,
- Nature de l'activité de l'établissement, propice à générer des nuisances.
- Activités soumises à une forte saisonnalité.

Un secteur de collecte sur le massif des Brasses a été intégré aux circuits de collecte en porte-à-porte existants au 1er janvier 2020. Il permet de collecter les ordures ménagères dans le hameau des places et sur le massif des Brasses. Cette collecte a été interrompue suite à la pose de conteneurs de pré-collecte aériens sur le massif des brasses en décembre 2023.

Des changements importants, déjà détaillés précédemment, ont eu lieu au cours de l'année 2024 via la liquidation de l'entreprise Eco-déchets.

FRÉQUENCES DE COLLECTE TRI SÉLECTIF

La Communauté de communes assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société ECO. DÉCHETS est le titulaire depuis le 1er janvier 2023 (lot n°2). Sur ce secteur, les conteneurs d'emballages sont collectés en moyenne une fois par semaine. Les conteneurs de verre sont collectés en moyenne une semaine sur deux.

Certains conteneurs se remplissent très vite du fait de leur situation géographique (à proximité immédiate d'une déchetterie, lieu de passage, carrefour routier) et peuvent être collectés jusqu'à neuf fois par mois.

d'emballages sont collectés en moyenne une fois par semaine. Les conteneurs de verre sont collectés en moyenne une semaine sur deux.

Certains conteneurs se remplissent très vite du fait de leur situation géographique (à proximité immédiate d'une déchetterie, lieu de passage, carrefour routier) peuvent être collectés jusqu'à neuf fois par mois.

LA COLLECTE

77,72%
—
22,28%

EN PORTE
À PORTE

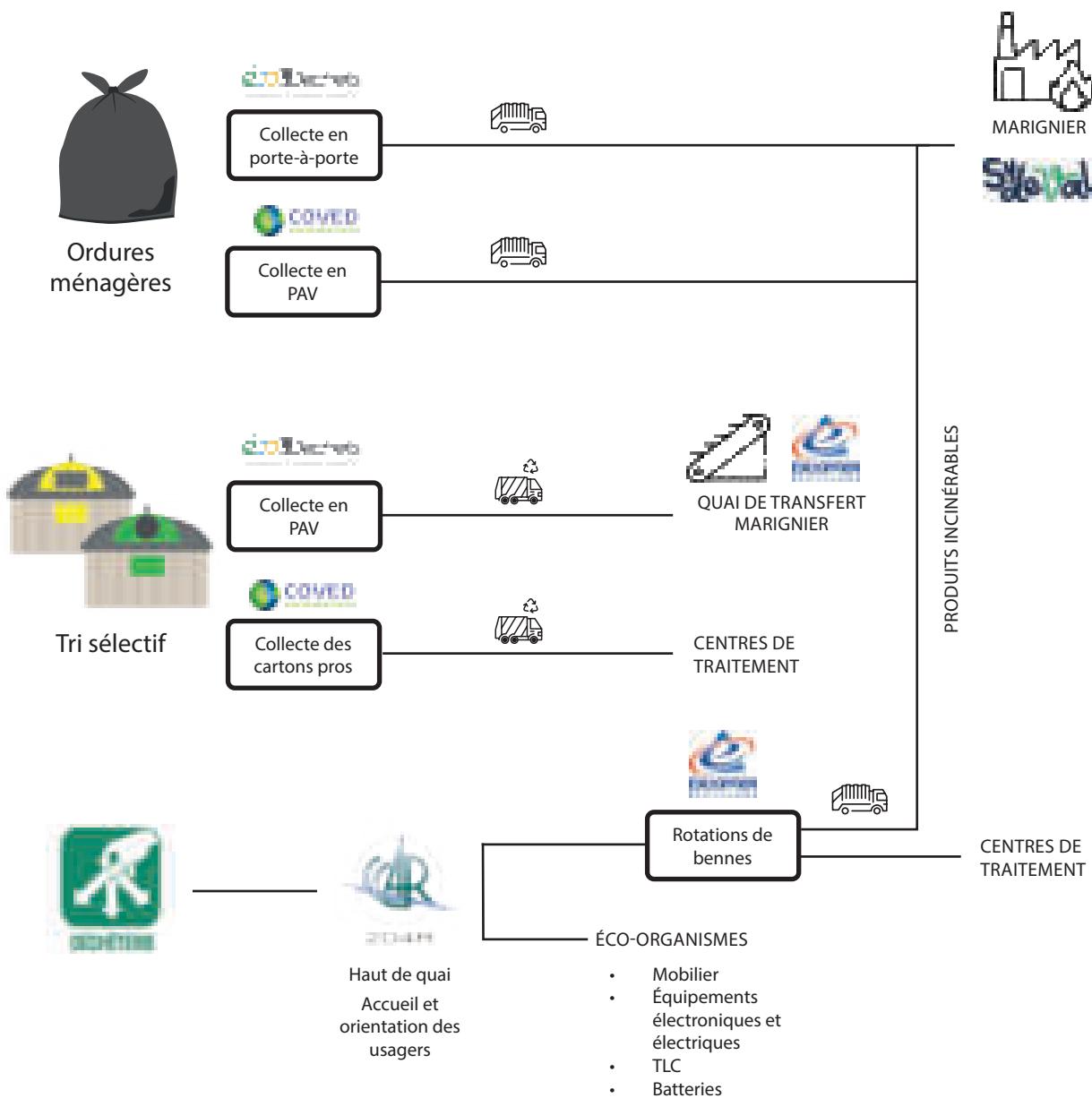
EN POINT D'APPORT
VOLONTAIRE



**« Je me gare,
je dépose mes
déchets et je
repars »**

LE CIRCUIT DES DÉCHETS

2024



LES COLLECTES SPÉCIFIQUES



Ce marché prend fin le 31 décembre 2026.

COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

En amont du transfert de la compétence « Déchets » à la communauté de communes des Quatre Rivières au 1er janvier 2015, il existait une collecte de cartons des professionnels proposée à titre gratuit à une vingtaine de producteurs, directement initiée par la société COVED, alors en charge de la collecte des ordures ménagères pour le compte des communes.

Lors de la prise de compétence, la communauté de communes a fait le choix de poursuivre cette collecte sous le format existant dans un premier temps, en vue de l'étendre éventuellement dans un second temps.

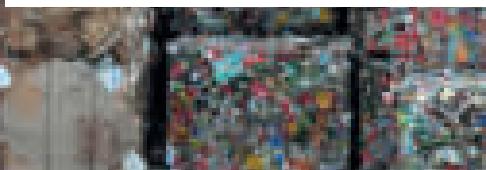
Cette collecte est assurée en porte-à-porte à raison d'une fois toutes les deux semaines, le vendredi matin. Fin 2024, elle concerne 56 professionnels, situés dans des zones d'activités sur les communes de Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Tour et Peillonnex. L'intercommunalité assure cette collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est titulaire depuis le 1er janvier 2023 (lot n°3).



COLLECTE DES TEXTILES

La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) est assurée par Tri-Vallées, et soutenu par l'éco-organisme Refashion. Elle se fait par le biais de bornes textiles implantées dans des emplacements stratégiques du territoire (1 à 3 par commune). Les bornes implantées depuis novembre 2017 ont permis de collecter 556,07 tonnes de textiles depuis leur implantation.

BILAN DE LA COLLECTE



- 2,07%
DU TONNAGE GLOBAL
DES OMR

Le bilan de la collecte présente les chiffres clés et les évolutions des différentes collectes de déchets du territoire.

En 2023, les difficultés de ramassage rencontrées avec le prestataire ECO. DÉCHETS ont eu un impact sur les chiffres, entraînant un report significatif des emballages en papier, carton et aluminium vers les poubelles d'ordures ménagères durant les cinq premiers mois de l'année.

En 2024, la tendance s'inverse enfin, avec une amélioration de la collecte des emballages de +4,1 kg par habitant et par an par rapport à 2022 (avant les ECT). Il faudra attendre les résultats de 2025 pour confirmer si cette évolution se maintient dans le temps.

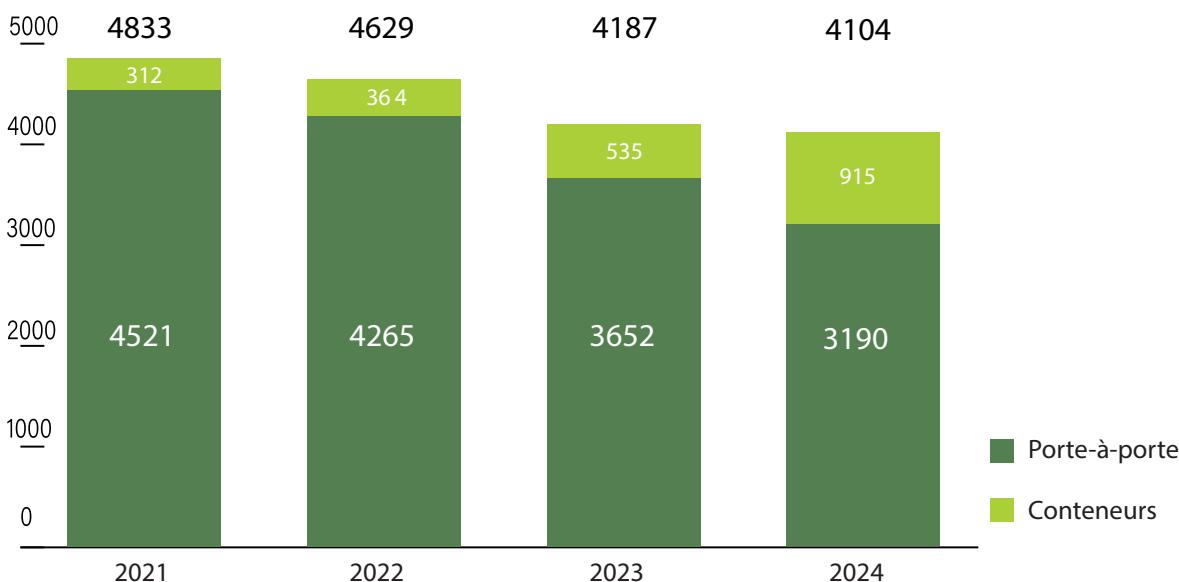
Concernant les ordures ménagères résiduelles incinérées, le territoire des 4 Rivières est le seul EPCI à enregistrer une baisse de ses tonnages, avec -2,07 % par rapport à 2023.

Les bilans de collecte sont présentés de manière globale pour les onze communes.

BILAN DE LA COLLECTE OMR

RÉPARTITION DE LA COLLECTE OMR

EN TONNES

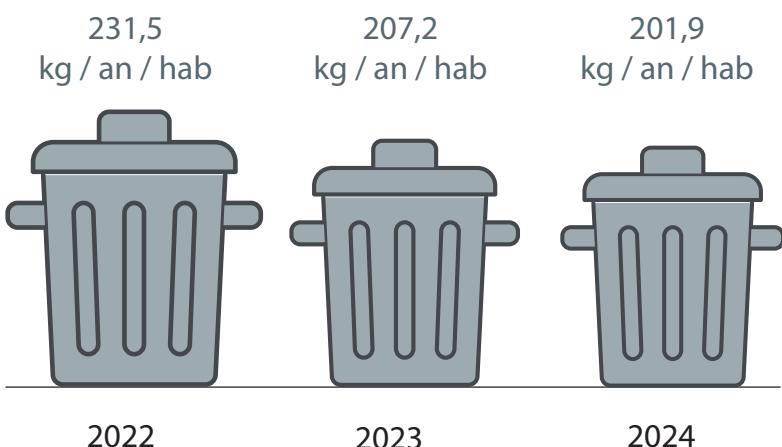


NOMBRE DE TONNES OMR COLLECTÉES SUR LE TERRITOIRE

Le volume collecté via les points d'apport volontaire (PAV) augmente chaque année. Il passe de 274 en 2020 à 915 en 2024, soit une hausse de plus de 3 fois en 5 ans, avec une progression particulièrement forte entre 2023 et 2024 (+380 Tonnes). Cela est dû à une volonté de réduire la collecte en porte-à-porte au profit du ramassage en PAV et à l'accélération forcée du plan de déploiement des conteneurs suite à la liquidation d'Eco-déchets

4 104
TONNES COLLECTÉES

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'OMR PAR HABITANT ET PAR AN



La diminution des OMR par habitant se poursuit de 231,5 kg/an/hab en 2022 à 201,9 kg/an/hab en 2024, soit une baisse totale de 12,8 % sur 2 ans.

Il est constaté un ralentissement de la baisse, avec une réduction de 5,3 kg (-2,6 %), contre 24,3 kg (-10,5 %) entre les années 2022 et 2023.

La baisse importante entre 2022 et 2023 est essentiellement due au changement de prestataire et aux problèmes de non collecte récurrent pendant tout le premier semestre. Entre 2023 et 2024, la diminution est plus modérée, avec une augmentation importante de la qualité du service rendu aux citoyens.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio est de 216 kg / habitant INSEE en 2022, avec une baisse de -17% depuis 2010.

Source : ORDEC en Auvergne-Rhône-Alpes - Synthèse Données 2022, Enquêtes 2023

EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'OMR TOTALE (PAV+PAP) COLLECTÉE PAR HABITANT

Concernant les tonnages collectés en 2024, la tendance générale est la baisse de production.

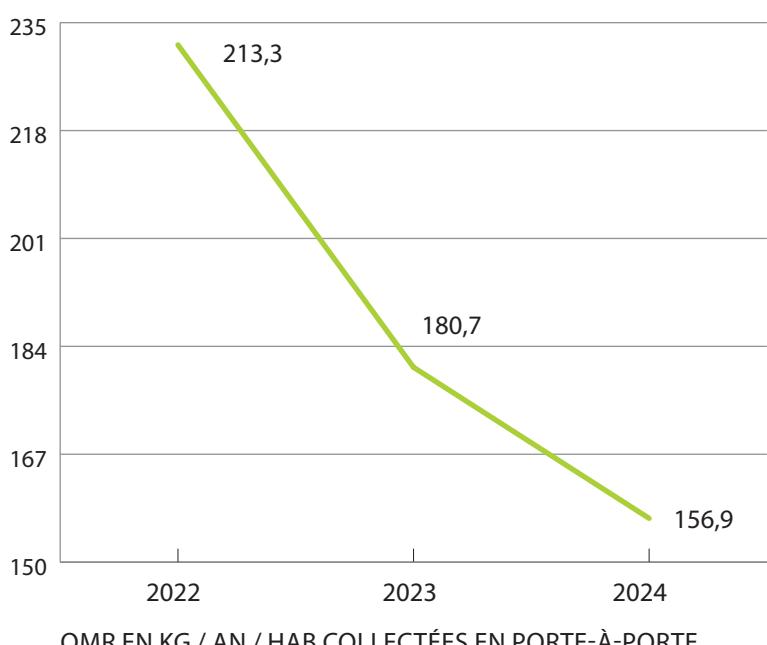
La valeur passe de 271,5 kg/hab/an en 2016 à 201,9 kg/hab/an en 2024, soit une baisse de 25,6 % en 9 ans ;

Concernant les tonnages collectés en 2024, la tendance générale est à la baisse de production. Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

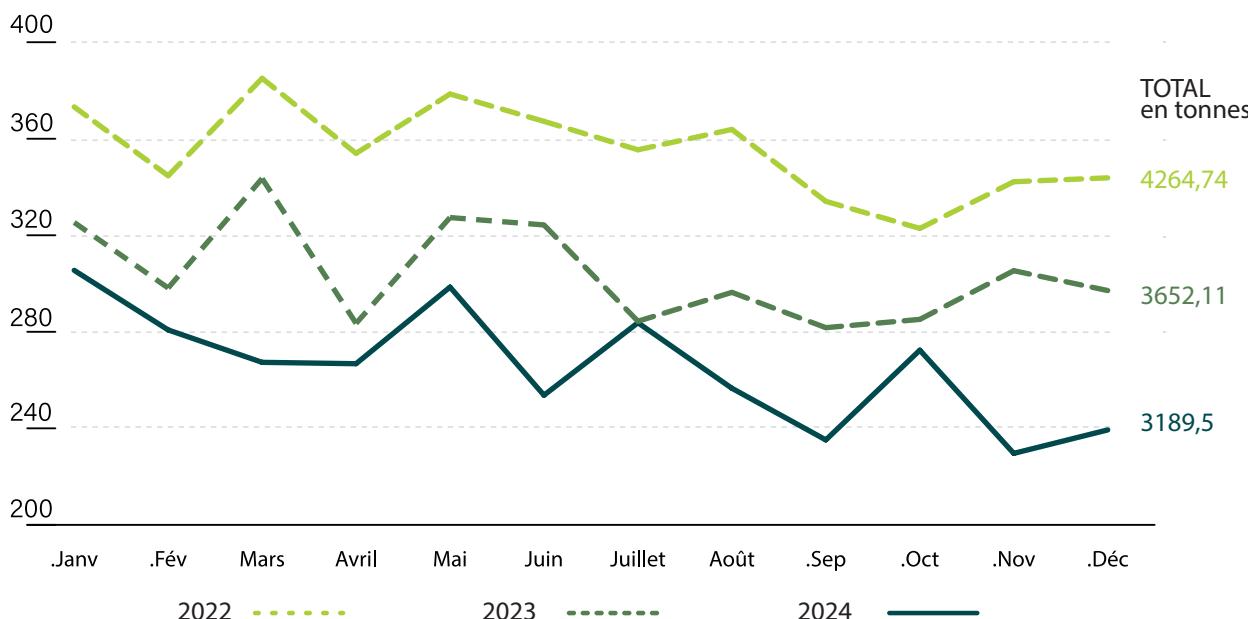
- 1.Extensions des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages qui a pu retirer une partie des déchets recyclables des poubelles d'ordures ménagères ;
- 2.Les problèmes de collecte en début d'année 2023, puis en 2024 ont pu engendrer un transfert des ordures ménagères vers les territoires voisins ;
- 3.Faible augmentation de la population ;
- 4.Crise économique et inflation, ce qui peut engendrer un changement de comportement dans la consommation des ménages (moins de jetable, plus de durable) ;

La stabilisation de la baisse en 2024 pourrait marquer un seuil minimal atteint, nécessitant d'autres leviers pour poursuivre la réduction (tarification incitative, compostage obligatoire, etc.).

OMR COLLECTÉES EN PORTE À PORTE 1/2



OMR COLLECTÉES EN PORTE À PORTE 2/2



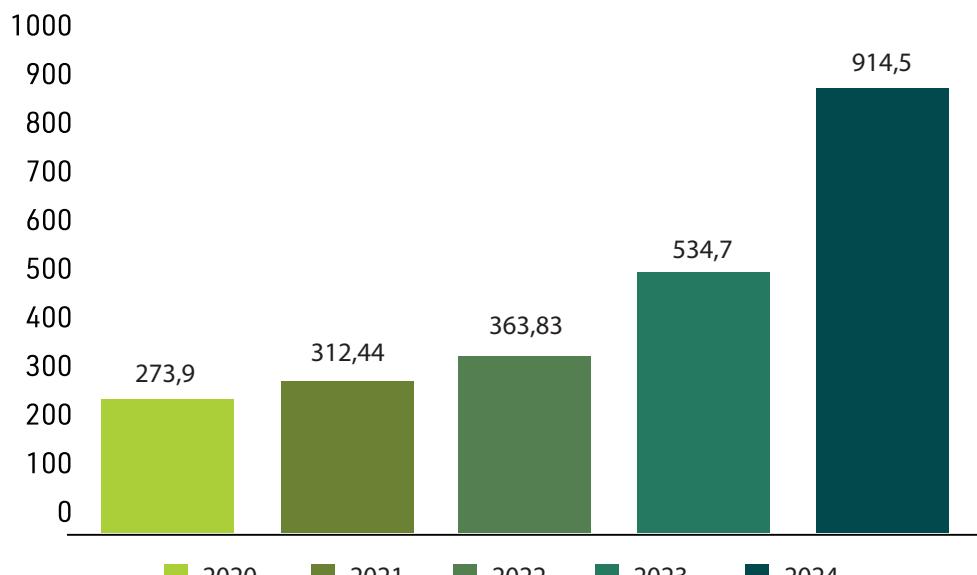
NOMBRE DE TONNES OMR COLLECTÉES PAR MOIS EN PORTE-À-PORTE

OMR COLLECTÉES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Soit une variation du tonnage ramassé en conteneurs de +71,03% contre +46,97 % par rapport à l'année 2023.

NOTA BENE

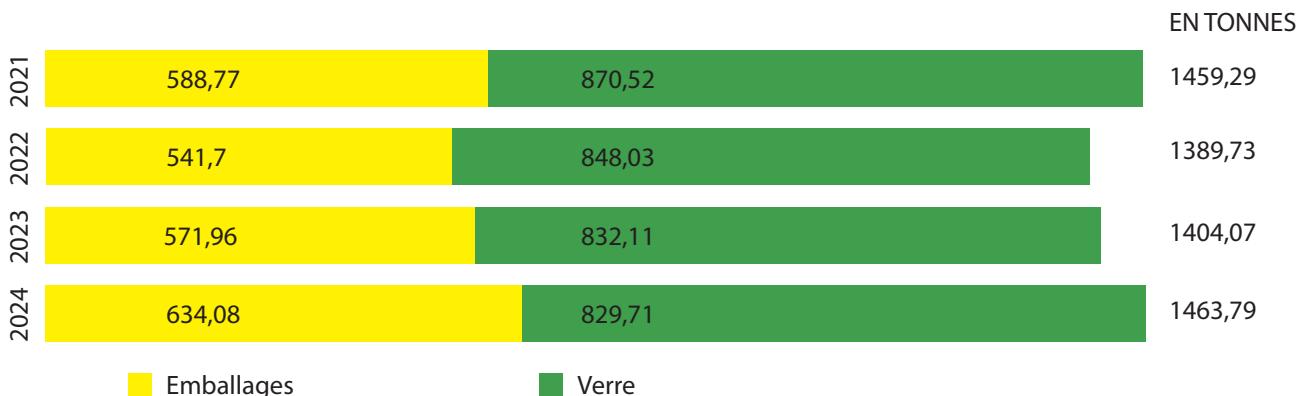
Au titre de la collecte des déchets assimilés des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), il n'existe pas d'identification séparée des tonnages pris en charge.



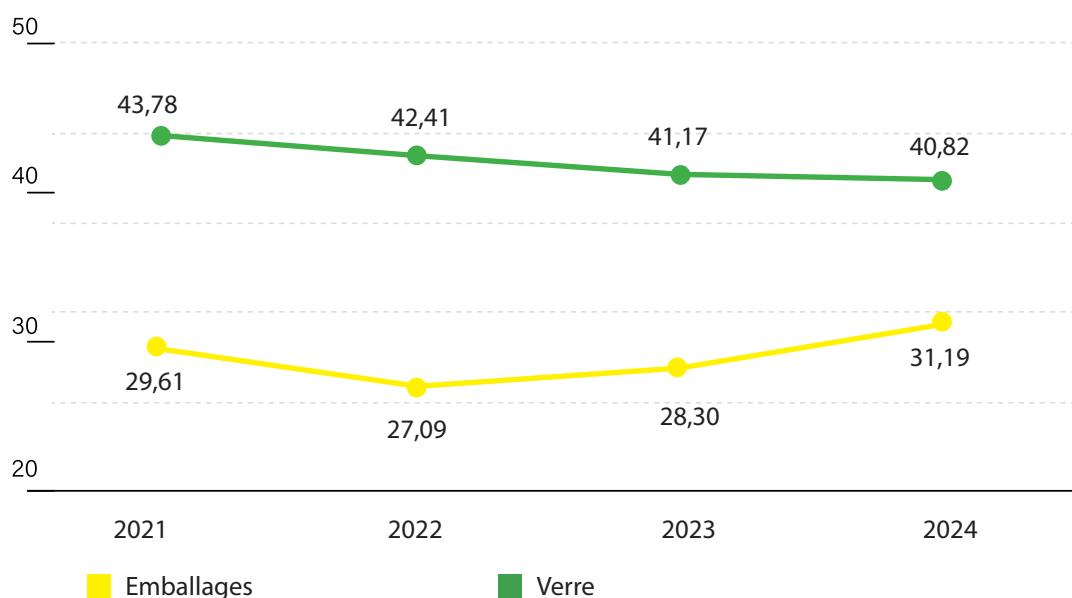
TONNAGE COLLECTÉ EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

BILAN DE LA COLLECTE TRI

BILAN COLLECTE DES CONTENANTS GLOBAL



EVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



EVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN KG / HAB / AN

L'objectif attendu est de + 4 kg / hab.
/ an (selon CITEO) est atteint !

Après une stagnation du poids
en kg / hab. / an entre les années
2022 et 2023, l'année 2024 a
permis d'inverser la tendance
en ramassant 62 tonnes
d'emballages supplémentaire
qu'en 2023.

Les mauvais chiffres de 2023
(année de mise en place des
extensions des consignes de tri)
s'expliquent par le fait d'avoir
eu de nombreux problèmes de

ramassage au cours du premier
semestre 2023 qui ont pu voir un
report des emballages dans les
ordures ménagères ou vers les
territoires voisins. Pour rappel,
le territoire des 4 Rivières n'a
bénéficié d'aucune collecte des
emballages pendant un mois
complet en février 2023.

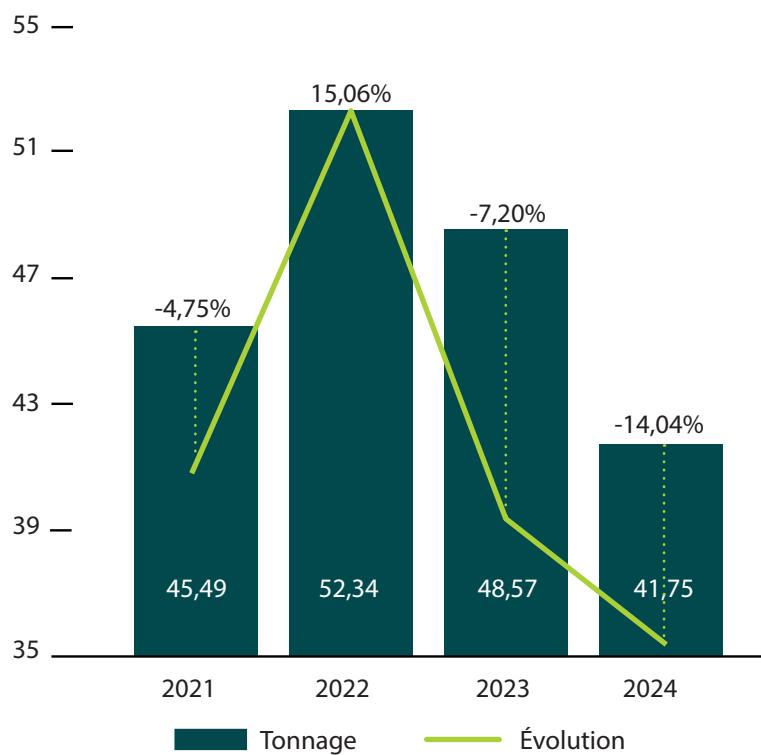
D'autre part, l'effet
d'entraînement sur la collecte
du verre n'a pas eu lieu. Nous
constatons une perte de 2,39
tonnes de verre entre 2023
et 2024 qui peut être due à
l'inflation et à la baisse de
consommation des ménages.

ZOOM SUR...

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio est de 88 kg / habitant INSEE en 2022, avec une augmentation de + 9 % depuis 2010.

source : ORDEC en Auvergne-Rhône-Alpes - Synthèse Données 2022, Enquêtes 2023

BILAN COLLECTE CARTONS DES PROFESSIONNELS

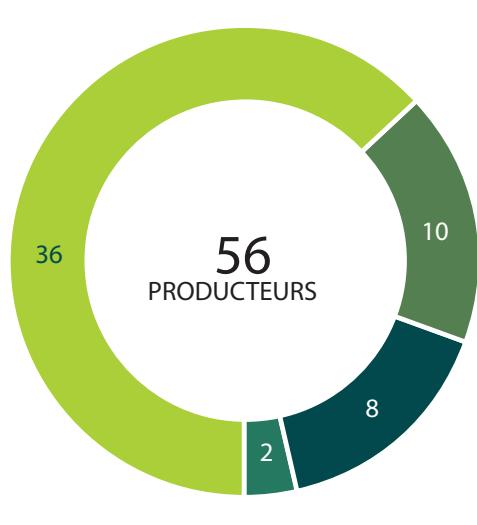


ÉVOLUTION DU TONNAGE DES CARTONS
DE PROFESSIONNELS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

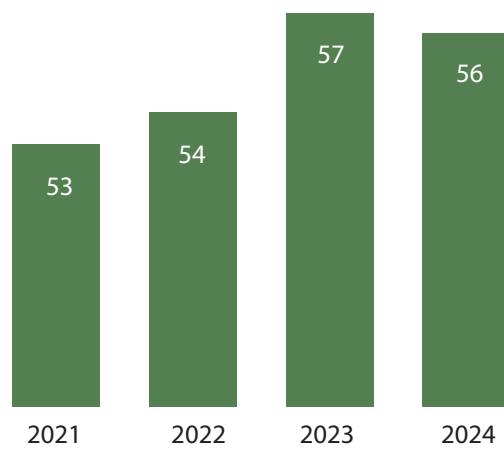
On observe une diminution du tonnage de - 14,04 % entre 2023 et 2024. Cette évolution du tonnage n'est pas corrélée avec l'intégration de la commune de Fillinges dans le dispositif de ramassage, puisqu'au 31/12/2024 aucun professionnel fillingeois n'a fait de demande.

Elle s'explique par :

- Baisse générale de la consommation et de la productivité des entreprises ;
- Très peu de nouveaux contrats de redevance spéciale en 2024 ;
- Évolution du règlement de la redevance spéciale en février 2023 avec la prise en charge financière de la collecte des cartons des professionnels par les professionnels. Cette collecte était auparavant gratuite pour les professionnels et entièrement prise en charge par les Quatre Rivières.

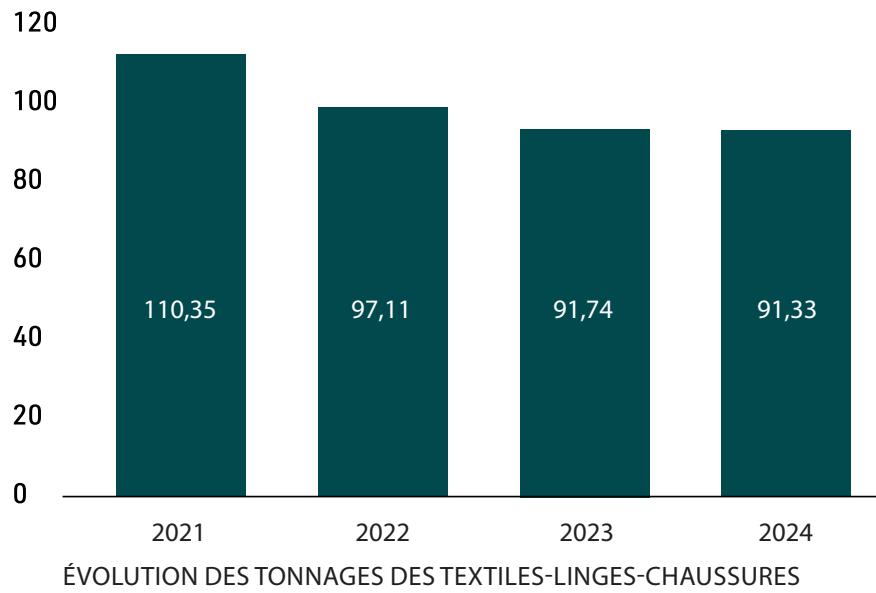


NOMBRE DE PRODUCTEURS DE CARTONS PAR COMMUNES

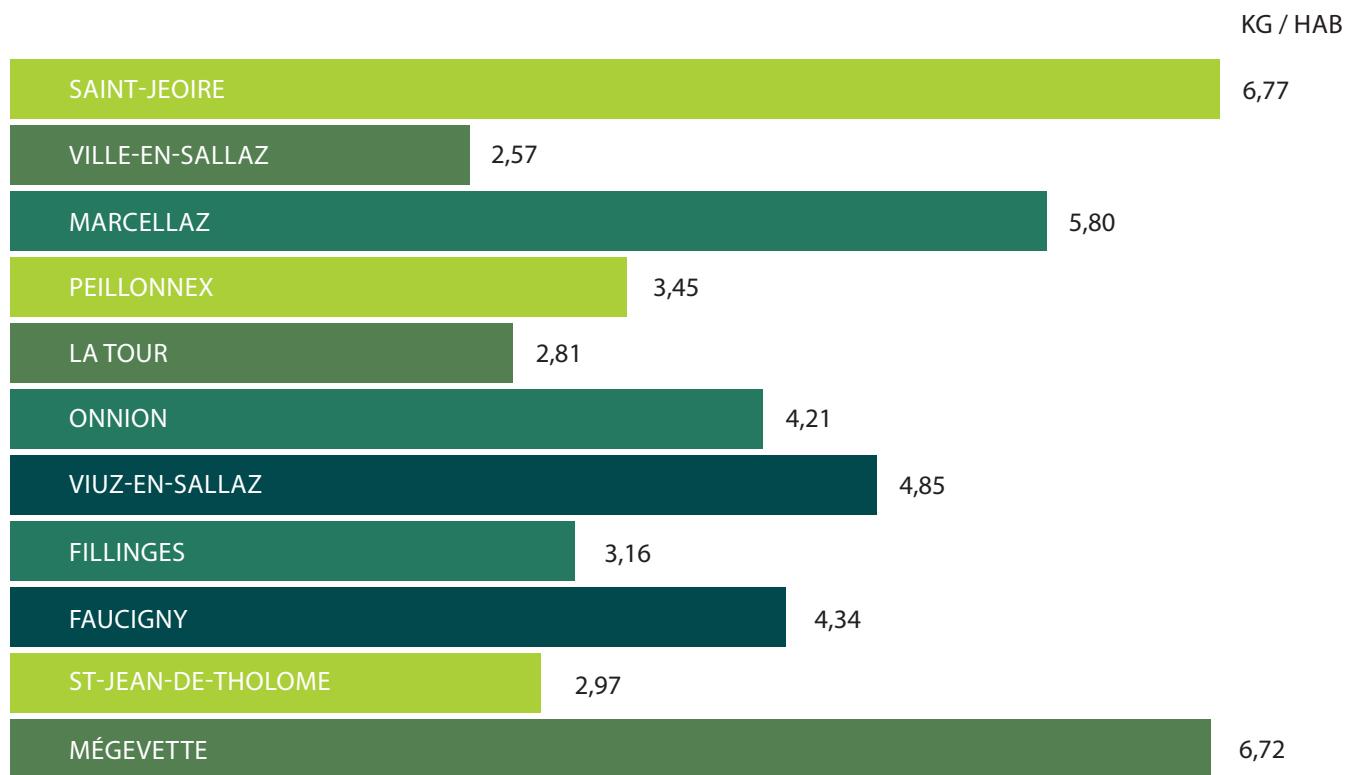


EVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS

COLLECTE DES TEXTILES-LINGES-CHAUSSURES (TLC) AVEC TRI-VALLEES



En 2024,
 les bornes
 textiles ont
 permis de
 collecter
 91,33 tonnes
 de TLC.
 Soit 0,41
 tonnes de
 moins qu'en
 2023, et une
 diminution de
 -1,02 %.



RÉPARTITION DE LA COLLECTE TEXTILE 2024 EN KG / HAB PAR COMMUNES

LES DÉCHETTERIES



Les déchetteries permettent la collecte et le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Les déchetteries intercommunales visent à recueillir les « déchets occasionnels des ménages » par opposition aux « ordures ménagères » collectées en porte-à-porte et ceux des professionnels.

LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

La Communauté de communes des Quatre Rivières met à la disposition des habitants du territoire deux déchetteries.

Les déchetteries du territoire sont situées sur les communes :

- de Saint-Jeoire, zone d'activité La Pallud ;
- de Viuz / Peillonnex, zone d'activité des Tattes.

La déchetterie de Saint-Jeoire est un équipement récent, mis en service en juillet 2019 en remplacement de la déchetterie sur plateforme métallique qui était installée dans les locaux des services techniques de la commune de Saint-Jeoire.

La déchetterie de Viuz / Peillonnex a ouvert ses portes en novembre 2022 avec en parallèle la fermeture définitive de la déchetterie de Fillinges. Cette nouvelle déchetterie permet un accueil du public et des professionnels optimisés sur des quais situés en hauteurs. De plus, son emplacement au cœur du territoire des Quatre Rivières permet un accès facilité à une plus grande part de la population intercommunale.



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE SAINT-JEOIRE



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE VIUZ / PEILLONNEX

2 DÉCHETTERIES

55,02%

DU TONNAGE TOTAL
EST COLLECTÉ EN
DÉCHETTERIES

6973,37
TONNES

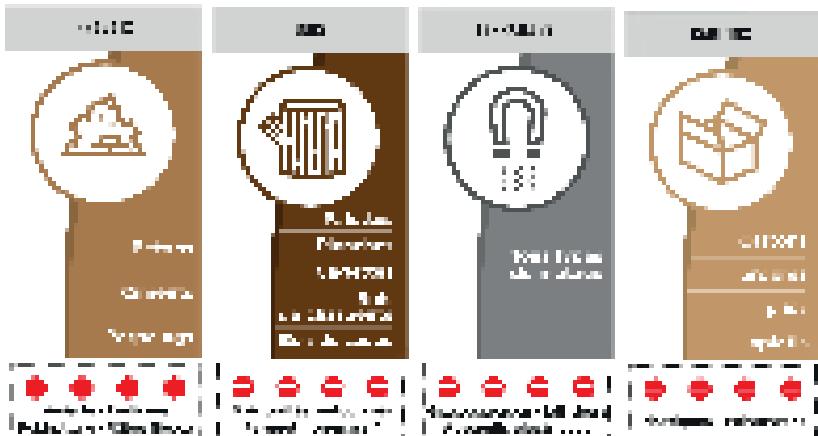
343,06Kg / HABITANT

La quantité de déchets collectée en déchetteries représente 343,06 kg par habitant en 2024.

OPTIMISATION DE LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

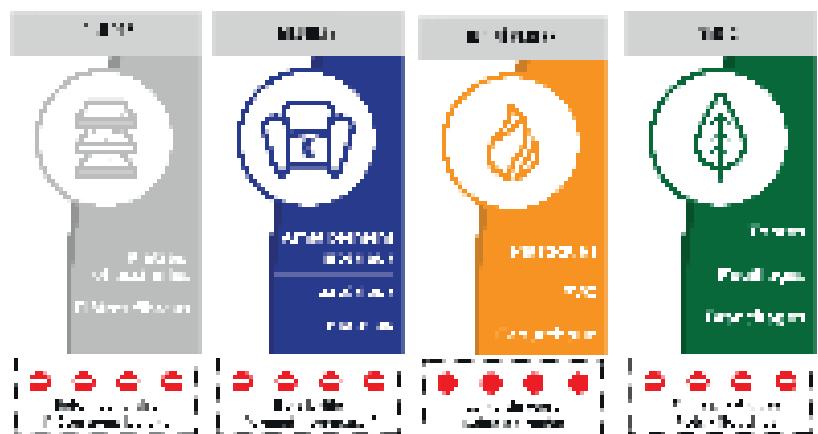
Excoffier Recyclage fait passer sur les deux déchetteries, tous les jours, un véhicule équipé d'un rouleau compacteur pour procéder à un compactage des bennes. Cela permet d'augmenter très nettement la capacité de remplissage des bennes, notamment pour les déchets verts, le carton, les incinérables, le bois, les encombrants et la ferraille...

LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE



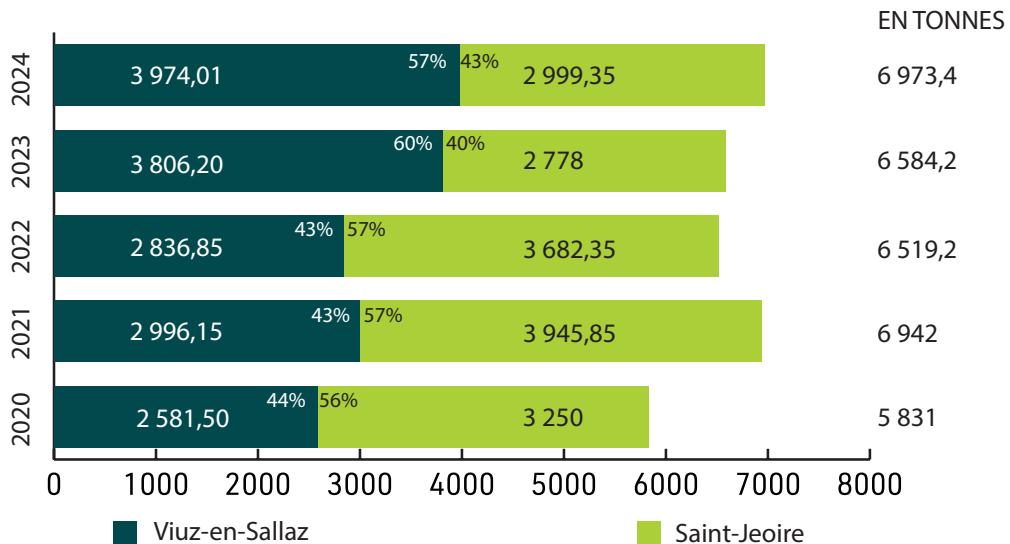
LES DÉCHETS NON PRIS EN CHARGE

- Les ordures ménagères
- L'amianté
- Les bouteilles de gaz (pleines ou vide)
- Les extincteurs (pleins ou vides)
- Les médicaments et autres déchets de soins à risques infectieux
- Les boues de station d'épuration
- Les véhicules hors d'usage
- Les cadavres d'animaux
- Les plantes invasives
- Les munitions non explosées
- Les fusées de détresse et autres déchets pyrotechniques.



BILAN DES DÉCHETTERIES

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE



ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR SITE ET PAR AN

Suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Saint-Jeoire, un changement s'était opéré dans les quantités déposées par site. La déchetterie de Saint-Jeoire était préférée par le public pour sa facilité d'utilisation (dépose au sol, moins d'attente, ...) par rapport à celle de Fillinges.

Cette tendance n'est plus valable depuis l'ouverture de la déchetterie de Viuz / Peillonnex, puisque 60 % des utilisateurs préfère cette déchetterie, située au centre du territoire des Quatre Rivières.

La quantité de déchets apportée en déchetterie par habitant présente une différence de + 17,26 kg / an / habitant entre les années 2023 et 2024.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 222 kg / habitant INSEE en 2022 – tonnages collectés dans les déchetteries publiques, déchets inertes et dangereux compris.

Source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes - Synthèse Données 2022, Enquêtes 2023



ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ APPORTÉE EN DÉCHETTERIE EN KG / AN / HABITANT

Valeurs en tonnes	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Mobilier	525,38	545,5	552,5	+1%
D3E	192,18	216,39	229,131	+6%
Néons et ampoules	1,36	0,83	1,069	+29%
Piles	2,57	2,89	2,648	-8%
TOTAL	721,49	765,61	785,348	+28%

MATIÈRES COLLECTÉES PAR LES ÉCO-ORGANISMES PAR TYPE DE DÉCHETS ET ÉVOLUTION

	Valeurs en tonnes	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Valorisation matière	Gravats	1248,98	1323,09	1333,96	+1%
	Bois	985,38	925,36	1022,02	+10%
	Ferraille	360,9	391,14	409,46	+5%
	Cartons	320,22	334,26	340,54	+2%
	Plâtre	148,62	152,78	123,48	-19%
	Huiles végétales	1,53	1,44	1,53	+6%
Valorisation énergétique	Encombrants	673,14	679,6	715,84	+5%
	Incinérables	463,26	441,12	428,24	-3%
	Pneumatiques	67,12	89,2	92,1	+3%
Traitement Physico-Chimique	DMS*	49,7	37,4	39,87	+7%
	Batteries	6,48	9,68	11,78	+22%
	Huiles minérales	10,39	13,32	12,33	-7%
Compostage	Déchets verts	1462	1420,19	1657,22	+17%
	TOTAL	6519,21	6584,19	6973,718	+6%

* DMS : Déchet Ménager Spécial. peintures / vernis, aérosols, phytosanitaires, solvants non chlorés, solvants chlorés, acides, bases, produits non identifiés, radiographies, produits labo comburant, liquides incinérables

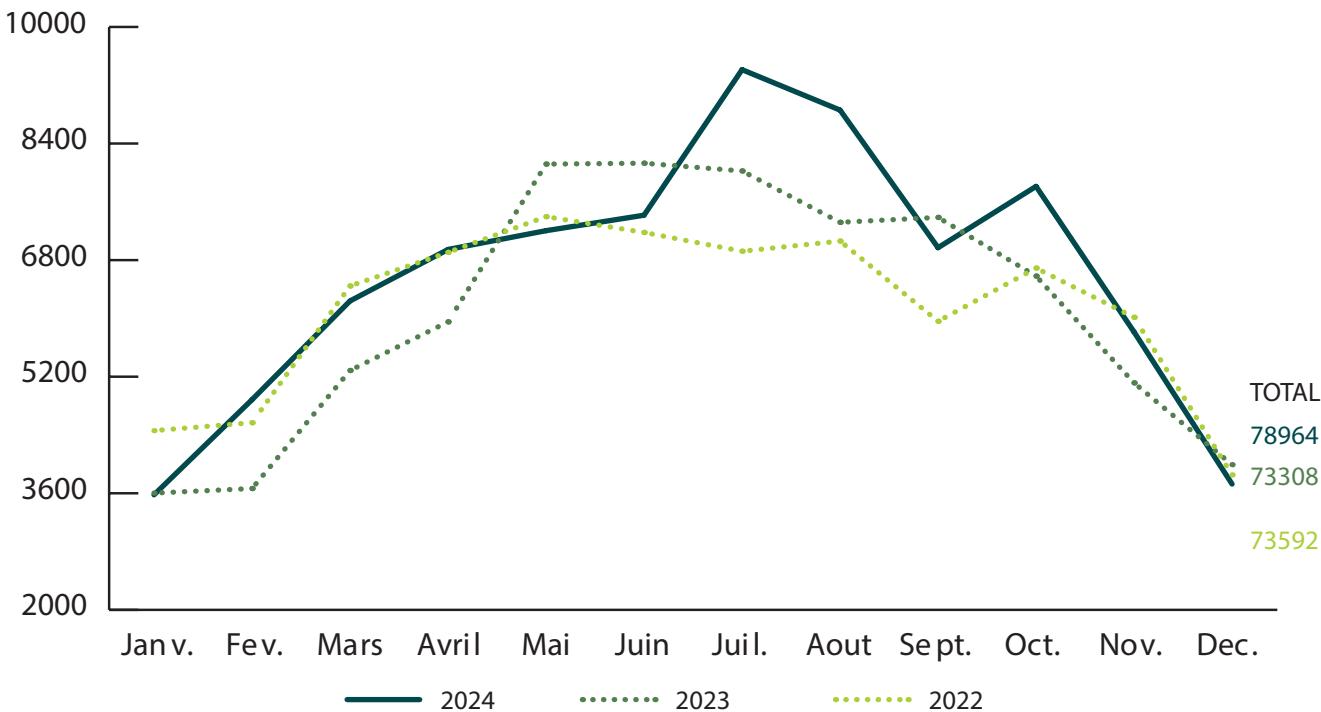
DÉCHETS PRIS EN CHARGE ET TONNAGES COLLECTÉS PAR TYPE DE DÉCHETS ET TYPE DE TRAITEMENT

Valeurs en tonnes	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
TOTAL ÉCO-ORGANISMES	694,77	721,49	785,35	+2,58%
TOTAL CC4R	6247,18	5797,72	6188,37	+6,40%
TOTAL DES MATIÈRES COLLECTÉES TOUTES CONFONDUES	6941,95	6519,21	6973,37	+5,9%

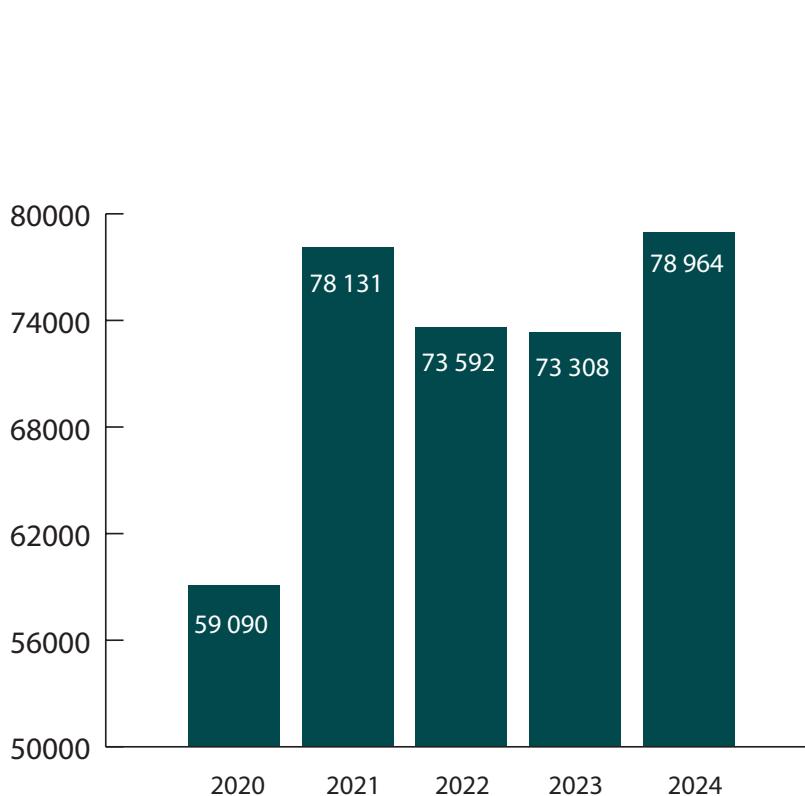
CONCLUSION DÉCHETS COLLECTÉS PAR TYPE DE PRISE EN CHARGE

FRÉQUENTATION DES SITES

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :



ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES DEUX DÉCHETTERIES EN NOMBRE DE PASSAGES PAR MOIS



La saisonnalité des apports en déchetteries reste particulièrement marquée, avec un pic de fréquentation lors des mois de mai, juin, juillet et août. Des moyens humains supplémentaires sont parfois nécessaires lors de cette période pour faire face à l'afflux des passages (jusqu'à 450 véhicules par jour et par site) et aux congés des agents d'accueil.

On constate une augmentation de +7,7 % du nombre de passages sur les déchetteries au cours de l'année 2024 avec 5 656 entrées supplémentaires par rapport à l'année 2023. Avec une hausse du tonnage global généré par les 2 déchetteries, la quantité de déchets apportée en kg / hab. / an augmente également : + 17,26 Kg par passage : 343,06 kg / hab. / an en 2024 contre 325,80 en 2023

FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES EN NOMBRE DE VÉHICULES PAR AN

LES ROTATIONS

Les rotations sont assurées par le prestataire Excoffier Recyclage.

	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023
Cartons	141	103	94	-9%
Ferraille	82	63	69	+10%
Incinérables	133	113	105	-7%
Encombrants	151	127	130	+2%
Déchets verts	409	296	322	+9%
Bois	275	201	221	+10%
Pneumatiques	19	21	23	+10%
Gravats	233	216	206	-5%
Plâtre	43	30	27	-10%
TOTAL	1486	1170	1197	+2,3%

Soit une augmentation de + 2,3 % du nombre de rotations en un an. Malgré une augmentation du tonnage, cette augmentation des rotations est contenue grâce aux engins de manutention et de compaction des bennes.

En effet, ces derniers permettent aux gardiens de déplacer les bennes lorsqu'elles sont pleines, et d'écraser leurs contenus pour optimiser le poids chargé. De ce fait, les gardiens peuvent mieux anticiper les demandes de rotations en évitant de faire partir les bennes trop tôt pour éviter les débordements.

NOMBRE DE ROTATIONS PAR FLUX ET PAR ANNÉE, EN TONNE

	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Cartons	2,271	3,245	3,623	+11,6%
Ferraille	4,401	6,209	5,934	-4,4%
Incinérables	3,483	3,904	4,078	+4,5%
Encombrants	4,458	5,351	5,506	+2,9%
Déchets verts	3,575	4,798	5,147	+7,3%
Bois	3,583	4,604	4,625	+0,5%
Pneumatiques	3,533	4,248	4,004	-5,7%
Gravats	5,36	6,125	6,476	+5,7%
Plâtre	3,456	5,093	4,573	-10,2%

De plus, le compactage plus rigoureux des bennes (jusqu'à 3 fois par jour) à largement contribué à augmenter le poids moyen des bennes évacuées. Cette performance est comparée avec l'année 2022, avant l'arrivée des engins sur les 2 déchetteries.

POIDS MOYEN DES BENNES PAR ANNÉE



APPORT DES PROFESSIONNELS

SITE	NOMBRE D'USAGERS PROFESSIONNELS		TOTAL DES PASSAGES (EN NB)		TOTAL APPORTS (EN M ³)		QUANTITÉ MOYENNE PAR PASSAGE (EN M ³)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
VIUZ/PEILLONNEX	62	96	405	782	631,1	1065,23	1,56	1,36
SAINT JEOIRE	91	75	906	451	1074	589,60	1,19	1,31
TOTAL*	153	171	1311	1233	1705	1655	1,30	1,34

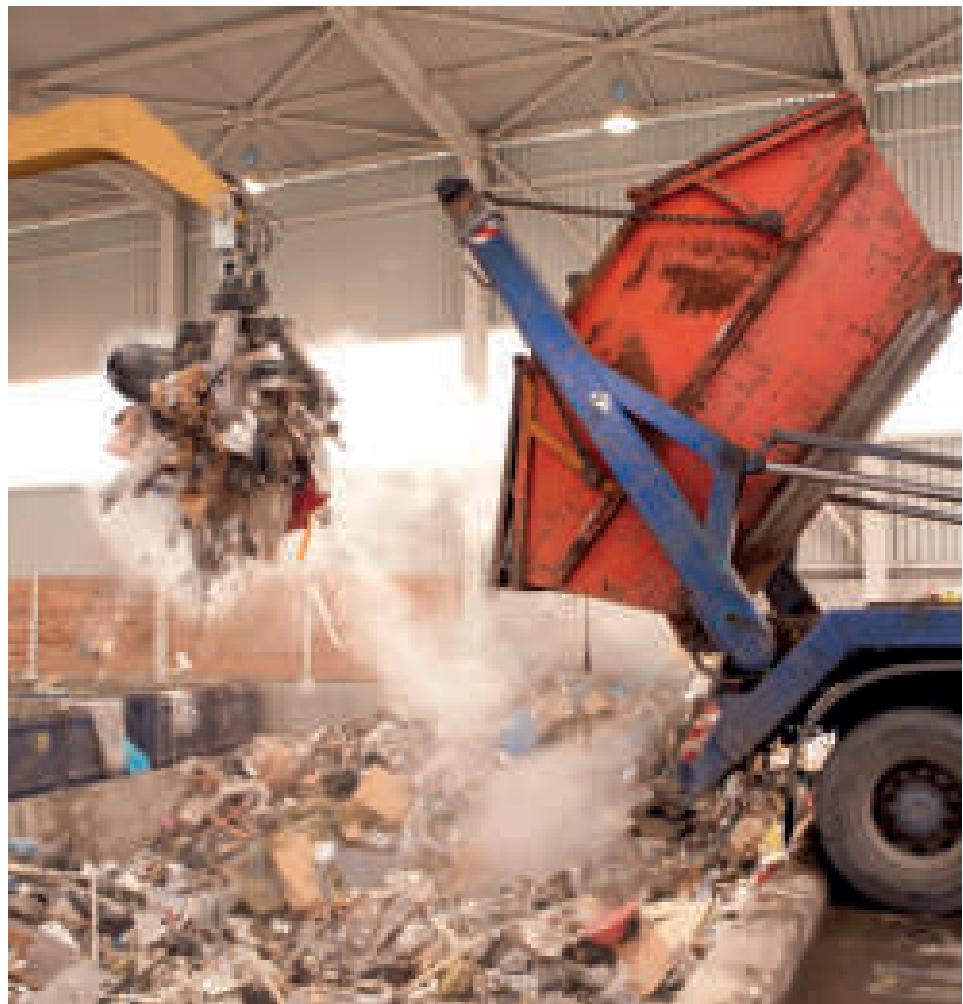
* La somme total ne correspond pas car certains professionnels utilisent les deux sites.

Les apports des professionnels en déchetteries font l'objet de l'établissement d'un bon de dépôt, identifiant le volume apporté ainsi que le ou les deux flux majoritaires. Sur la base de ces bons et des registres de fréquentation fournis par la SPL 2D4R les données suivantes ont été relevées.

Le nombre d'apports professionnels (1556 passages) comptabilisés en 2023 représente 2,12 % du nombre total de passages comptabilisés au cours de la même période (73 308 passages), contre 1,78 % en 2022.

Les deux déchetteries nouvellement construites ont permis d'éviter les files d'attentes, et permettent de décharger facilement les gravats, les objets lourds et les encombrants. Grâce à ces avantages, on constate une augmentation du nombre de passages des véhicules professionnels qui utilisent le service. La météo a également pu jouer un rôle important, notamment sur les tonnages de déchets verts.

Un dispositif de pesée permet l'identification du tonnage apporté par les usagers particuliers ou professionnels. A ce jour, les apports des professionnels sont pesés à titre indicatif, et le tonnage des professionnels est inclus dans les tonnages globaux présentés précédemment.



L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE

Je poste
j'ai tout compris

BON DE PARTICIPATION

Nom et Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Commune : _____
 N° de téléphone : _____
 Email : _____

J'accepte de participer à l'opération de compostage des bio-déchets sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R). Je souhaite recevoir un composteur et son bio-seau. Je joins un chèque* de trente euros TTC à l'ordre du TRESOR PUBLIC**.

Pour la mise en place du composteur à mon domicile, par les animateurs compostage, je renseigne mes disponibilités :

Lundi	<input type="radio"/> 9h00 / 12h00	<input type="radio"/> 14h00 / 18h00
Mardi	<input type="radio"/> 9h00 / 12h00	<input type="radio"/> 14h00 / 18h00
Mercredi	<input type="radio"/> 9h00 / 12h00	<input type="radio"/> 14h00 / 18h00
Jeudi	<input type="radio"/> 9h00 / 12h00	<input type="radio"/> 14h00 / 18h00
Vendredi	<input type="radio"/> 9h00 / 12h00	<input type="radio"/> 14h00 / 18h00

A retourner ou à déposer
à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Quatre Rivières
 28 chemin de la Ferme SAILLET
 74250 FILLINGES

*La responsabilité de la C.C.R. ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte de chèque, avant réception par les services de la C.C.R.
 **Si vous souhaitez un accusé de réception de votre demande, accompagné du titre de recette, merci de renseigner votre adresse email de manière lisible.

LES COMPOSTEURS

Les particuliers résidents sur les communes adhérentes au Sydeval peuvent bénéficier de l'achat d'un composteur à moindre coût (30 €) en remplissant un bon de participation, disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de communes et du Sydeval.

Le Kit de compostage comprend :

- Un composteur en plastique de 450 litres (L = 79x79 cm, H = 105 cm) et son bio-seau de 10 litres,
- La livraison et l'installation du matériel à domicile,
- Des conseils d'utilisation donnés par l'animateur compostage,
- Un guide complet sur le compostage

Depuis le commencement de l'opération en 2009, le syndicat a distribué 1617 composteurs sur les onze communes.

COMMUNES	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL DEPUIS 2009	NBR DE LOGEMENTS (INSEE 2022)	POURCENTAGE DES FOYERS ÉQUIPÉS
FILLINGES	0	0	5	14	22	41	1373	1,38%
MARCELLAZ	2	3	9	2	4	107	387	26,61%
PEILLONNEX	1	3	2	1	5	160	507	30,57%
FAUCIGNY	1	0	0	6	6	85	273	28,94%
SAINT-JEAN DE THOLOME	1	3	3	14	5	129	498	24,90%
VIUZ-EN-SALLAZ	8	8	8	0	11	454	1574	28,14%
LA TOUR	1	1	1	2	6	101	343	27,70%
VILLE-EN-SALLAZ	1	0	1	4	6	86	269	29,74%
SAINT-JEOIRE	4	6	4	7	6	251	907	27,01%
ONNION	2	3	2	6	4	147	689	20,75%
MÉGEVETTE	0	0	1	0	4	56	429	12,12%
TOTAL	21	27	36	56	79	1617	7249	21,22%

NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTIRBUÉS

LE TRAITEMENT



Le traitement des déchets, opéré par différents de nos prestataires, se distingue entre incinération et valorisation.

INCINÉRATION

Pour assurer sa compétence « incinération », l'intercommunalité adhère au Sydeval, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier via un contrat de concession. En 2024, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Marignier les 4532 tonnes collectées en porte-à-porte, en PAV et dans les déchetteries (incinérables). En 2024, l'usine d'incinération a traité pour les quatre Communautés de communes 32 577 tonnes, contre 32 559 tonnes en 2023.

En 2024, chaque tonne incinérée à l'UIOM de Marignier a couté 126,52 € TTC

VALORISATION DU TRI SÉLECTIF

La compétence tri-valorisation des emballages est exercée par représentation substitution de l'intercommunalité auprès du Sydeval. Le Sydeval met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Il est responsable des contrats avec l'éco-organismes CITEO (depuis 2017) qui soutient la filière de tri et de valorisation du tri ;
- Les emballages sont acheminés directement sur le quai de transfert de la société Excoffier Recyclage situé à Marignier, titulaire du marché public de tri auprès du Sydeval. Excoffier réalise l'acheminement vers un centre de traitement agréé, la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri, grâce à sa chaîne de tri ;
- Le verre est acheminé directement par Trigenium, en charge de la collecte pour le compte de la Communauté de communes, sur la plateforme de transfert SDV Vottero à Vougy, puis pris en charge par O-I MANUFACTURING, dans le cadre de la contractualisation avec CITEO.

VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

Hormis les incinérables de déchetteries, acheminés directement à l'UIOM de Marignier, et les déchets verts, acheminés directement sur la plateforme de compostage de Perrignier, tous les déchets collectés sur les déchetteries transitent par le centre de tri d'Excoffier Recyclage situé à Villy-le-Pelloux ou sur leurs autres sites d'implantation spécialisés (ex : gravats sur le site de Bonneville, ferraille sur le site de Groisy).

Après des opérations de tri / manutention, les déchets sont acheminés vers leurs filières finales de recyclage ou de traitement.

Des « fiches produits » sont disponibles auprès des services pour connaître les lieux et les modes de traitement, ainsi que le type de valorisation.

DÉCHET	LIEU(X) DE TRAITEMENT	MODE(S) DE TRAITEMENT	TYPE(S) DE VALORISATION	% DE VALORISATION MATIÈRE	% DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	% TOTAL AVEC REFUS
PLÂTRE	Placoplâtre (Chambéry)	Broyage	MATIÈRE	92%	5%	3%
GRAVATS	Excoffier Recyclage (Chêne en Semine)	Concassage/Soufflage	MATIÈRE	99%	1%	
CARTONS	Saica El (Laveyron)	Réincorporation dans le procédé de création du carton	MATIÈRE	100%		
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	Excoffier Recyclage (Villy-le-Pelloux)/ UVE Locale(74)/Enfouissement(Bonnes)	Centre de tri haute performance/Valorisation en UVE/Enfouissement	MATIÈRE\ ENERGÉTIQUE\ ENFOISSEMENT	10%	80%	10%
INCINÉRABLES	UIOM (Maignier)	Incineration	ÉNERGÉTIQUE	100%		
DÉCHETS VERTS	Compostière de Savoie (Pérignier)	Biodégradation	COMPOSTAGE	100%		
BOIS	CFP à Corbenay et NORSKE SKOG à Golbey	Pannotier/Valorisation en chaufferie Bois	ENERGÉTIQUE/ MATIÈRE	40%	60%	
FERRAILLE	Excoffier recyclage (Groisy) et Acycléa (Saint Apollinaire)	Réincorporation dans le procédé de création du carton	MATIÈRE	100%		
PNEUMATIQUES	S-A-G-E environnement (Neschers)	Selon état des pneumatiques	RÉUTILISATION/ MATIÈRE/ ENERGÉTIQUE			Selon état des pneumatiques
BATTERIES	Recylex (Arnas)	Neutralisation/Extraction/ Réincorporation	MATIÈRE/ ENERGÉTIQUE	85%	15%	
HUILES VÉGÉTALES	Trialp (Chambéry)	Réutilisation/Recyclage/ Méthanisation	BIOCARBURANT	100%		
HUILES MINÉRALES	Faure (Luzinay)	Régénération	RÉUTILISATION	100%		
DMS						
PEINTURES, VERNIS, PATEUX	Excoffier Recyclage (Chêne en Semine)	Déconditionnement/ déferrallage/tri	MATIÈRE/ ENERGÉTIQUE	30%	70%	
ACIDES	Tredi (Salaize)	Incineration spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
PRODUITS PHYTOSANITAIRES	Tredi (Salaize)	Incineration spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
RADIOGRAPHIE	Tredi (Salaize)	Incineration spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
AÉROSOLES	Tredi (Salaize)	Incineration spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
PRODUITS DE LABORATOIRE COMBURANT	Tredi (Salaize)	Incineration spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
LIQUIDES INCINÉRABLES	Tredi (Salaize)	Incineration spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
PRODUITS NON IDENTIFIÉS	Tredi (Salaize)	Incineration spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE POUR CHACUN DES FLUX COLLECTÉS

INDICATEURS FINANCIERS



La synthèse financière résume les dépenses réparties par centre de coûts (collecte, exploitation des déchetteries, traitement et investissement) et les recettes qui permettent de financer le service Déchets.

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Pour rappel, comme expliqué au fil du présent rapport, les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets sont en partie déléguées au travers de marchés publics, d'adhésion à des syndicats et de conventions.

- Convention avec la SCOP Tri-Vallées le 25 octobre 2017, en vue de l'organisation de la collecte des textiles sur le territoire intercommunal et signature d'une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC le 21 décembre 2017 en vue d'obtenir des soutiens pour cette collecte à compter de 2018 ;
- Convention avec COREPILE, pour la collecte et le traitement des piles et accumulateurs ;
- Convention avec l'association Bouchons 74 pour la collecte des bouchons, dans un but économique et social ;
- Convention avec ESR pour la collecte et le traitement des D3E en déchetteries, ainsi que les ampoules et les néons depuis début 2011 ;
- Convention avec Printerre pour la collecte et le recyclage des consommables d'impression en décembre 2020 ;
- La commune de Fillinges quitte le Sivalor et rejoint le Sydeval de la Région de Cluses au 1er juillet 2022. Le territoire n'est plus décomposé en deux secteurs avec des collectes et un fonctionnement différencié ;
- Changement des noms des syndicats en fin d'année 2022. Le Sivom de la région de Cluses devient le Sydeval et le Sidefage devient le Sivalor ;
- Au 1er janvier 2023, mise en place opérationnelle des extensions des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages, et début de la collecte en multimatériaux (mélange des emballages plastiques, papiers, cartons et aluminium) ;
- Au 1er janvier 2023, début des prestations avec un nouveau prestataire ECO.DÉCHETS pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et du verre. Ce changement inclus un changement des jours de ramassage pour les ordures ménagères en porte-à-porte ;

- En février 2023, livraison du premier Rollpack sur la déchetterie de Viuz / Peillonnex, puis livraison d'une seconde machine en juin 2023 sur la déchetterie de Saint-Jeoire. Les résultats se font ressentir dès les premiers mois d'utilisation ;
- 1er semestre 2023, de très nombreuses défaillances sont constatées auprès du prestataire de collecte ECO.DÉCHETS : manque de moyens humains et de moyens techniques qui génèrent énormément d'incidents de collecte. La situation se stabilise en juin 2023 ;
- Dernier trimestre 2023, une consultation est lancée pour trouver un exploitant pour la partie « bas de quai » des déchetteries intercommunales, puisque le marché en cours avec Excoffier Recyclage se termine au 31 décembre 2023
- 01 janvier 2024 – signature d'un avenant avec Ecodéchets pour augmenter le prix des prestations de 10% et paiement direct du sous-traitants TRIGENIUM
- 02 Mai 2024 - Placement de l'entreprise en procédure de redressement judiciaire, discussion avec les mandataires et les administrateurs et protocole d'accord transactionnel pour augmenter le prix des prestations de 40%
- 02 juillet 2024 – Première audience au tribunal du commerce – les premières discussions avec le juge du tribunal du commerce n'annoncent rien de bon, car pas de repreneur pour le marché des 4 Rivières
- 25 juillet 2024 - Seconde audience au tribunal de commerce qui prononce la liquidation de l'entreprise au 31/07/2024
- 31 juillet 2024 – Dernière collecte Ecodéchets le mercredi, puis reprise en régie par la CC4R le jeudi suivant.
- 2eme semestre 2024 : déploiement accéléré des points d'apports volontaire sur les 11 communes et arrêt du ramassage en PAP sur les communes de Mégevette et d'Onnion.

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE

	2023	2024
COVED	71 235 €	154 813 €
Eco.déchets / CSP / TRIGENIUM	469 969 €	446 948 €
Excoffier	668 128 €	559 112 €
SPL 2d4r	224 445 €	239 984 €
SYDEVAL	699 495 €	649 300 €
Personnel de collecte	0 €	141 825 €
Autres dépenses de fonctionnement	195 109 €	224 317 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 328 381 €	2 416 298 €

	2023	2024
Charges salariales	86 555 €	92 690,51 €
Investissement Hors déchetteries	1 204 431 €	1 423 068 €

POSTES DE DÉPENSES AU BUDGET GÉNÉRAL

Ces deux sections ne sont pas prises en compte dans le budget du service déchets. Elles sont comptabilisées dans le budget général.

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2024

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

+ 296 633 €

2023

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

+ 175 300 €

2022

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

- 86 251 €

Les investissements réalisés et les choix politiques et techniques entrepris par les élus ont permis pour la seconde fois d'équilibrer les dépenses et les recettes de fonctionnement. Ce gain est permis grâce aux éléments suivants :

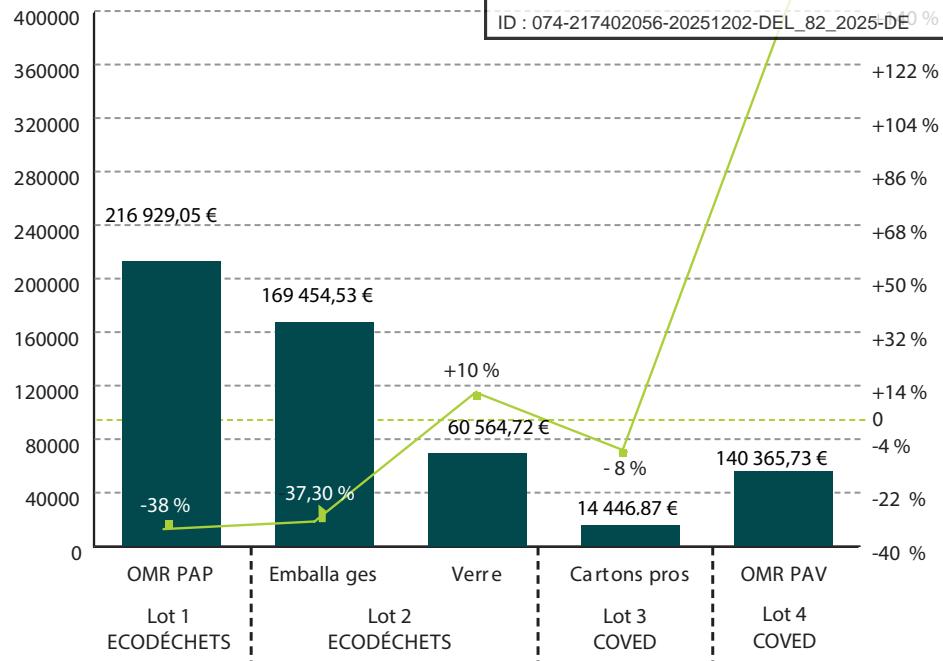
- Le prix très compétitif des prestations de collecte effectuées par ECO-DÉCHETS ;
- Extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages et collecte en multimatériaux ;
- Baisse de la quantité d'ordures ménagères produite sur le territoire ;
- Pose de conteneurs d'apport volontaire pour les ordures ménagères en remplacement des points de regroupements en bacs roulants ;
- Maitrise des rotations et optimisation du remplissage des bennes en déchetteries ;
- Conventionnement avec l'éco-organisme VALOBAT qui prend en charge les coûts de transports et de traitement des flux « bois » et « plâtre » sur les 2 déchetteries.

MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SUR CONTRAT

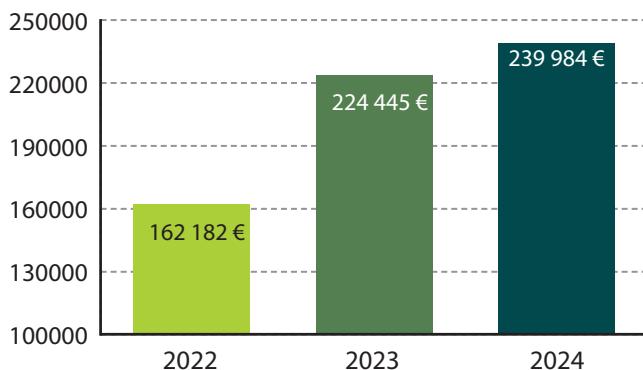
2024
Répartition en %

La Communauté de communes a versé à la société ECODÉCHETS un montant total de 265 525,31 €

EN EUROS



COVED - COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF



MONTANTS VERSÉS POUR LA SPL

La Communauté de communes a versé à la SPL 2D4R un montant total de 239 984 € TTC.

Cette dépense est associée aux ressources humaines, à la fourniture de matériels et d'équipements, au carburant, à la fourniture d'eau et d'électricité et à la téléphonie.



MONTANTS VERSÉS À EXCOFFIER RECYCLAGE

La Communauté de communes a versé à la société Excoffier Recyclage un montant total de 559 112 € TTC (taux de TVA à 5,5%).

MONTANTS DES VERSEMENTS AU TITRE DES ADHÉSIONS AUX SYNDICATS



Sivalor
Sydeval

Le montant versé au Sydeval concerne le coût du traitement par incinération plus la cotisation exceptionnelle liée à la hausse des coûts de transport du tri sélectif suite à l'incendie de l'écopôle de Chêne-en-Semine

MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

TEOM

Concomitamment à la prise de compétence, les élus communautaires ont instauré par délibération du 13/10/2014 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Lors du transfert de la compétence déchets en 2015, le Conseil Communautaire avait fait le choix de la TEOM, au vu de la diversité des situations de chaque commune et dans un souci de réalité opérationnelle de la mise en place d'un financement de la compétence déchets pour l'ensemble des foyers du territoire et sur un principe de solidarité du financement de cette politique. Afin de tenir compte des spécificités de chaque commune, notamment concernant la question des bases et au financement historique de la compétence, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer des taux différents selon chaque partie du territoire afin que malgré des situations différentes, chacun finance de manière équivalente et le plus équitablement possible la gestion des déchets.

Communes	Bases	Taux 2024
Faucigny	956 559	9,50%
Fillinges	5 231 821	9,50%
Marcellaz	1 390 507	9,50%
Mégevette	728 433	8,84%
Onnion	1 790 546	9,50%
Peillonnex	1 875 890	9,50%
Saint-Jean	1 418 651	9,50%
Saint-Jeoire	3 656 233	9,50%
La Tour	1 279 529	9,50%
Ville-en-Sallaz	970 176	9,50%
Viuz-en-Sallaz	6 348 458	9,50%

Néanmoins, la réglementation impose de définir un taux unique sur le territoire intercommunal. Les services de l'Etat ont laissé une période de 10 ans afin que la Communauté de communes puisse mettre ce taux unique en place, soit d'ici fin 2024. Les taux sont votés annuellement, avant le 15 avril. C'est pourquoi les élus communautaires ont fait le choix en 2021 d'entamer un lissage progressif des taux de TEOM (délibération 20210315_04) vers un taux unique de 10% pour 2024.

Les bons résultats financiers de 2023 ont permis aux élus de modifier cette délibération et de viser un taux de TEOM unique pour toutes les communes de 9,5 % en 2024.

La commune de Mégevette fait exception à cette règle. Elle profite d'un zonage avec un taux de TEOM plus bas. Cette particularité se justifie puisque cette commune ne bénéficie pas de la collecte en porte-à-porte « classique ». Une grande majorité des habitants se déplacent vers des points d'apport volontaire pour déposer eux-mêmes les déchets dans des conteneurs prévus à cet effet. Les habitants desservis par le ramassage en porte- à-porte n'ont qu'un passage lors des semaines paires.

Ce dispositif permet une économie sur le coût de collecte à l'échelle de la commune, il est ensuite transposé à travers un taux de TEOM préférentiel : 8,84 % en 2024.

D'après les bases foncières connues au moment du vote des taux (18 mars 2024) et les taux votés, le montant total attendu était environ 2 361 530 €.

Une révision des bases fiscales a augmenté le produit perçu de + 70 109 €.

2022

2 018 691 €

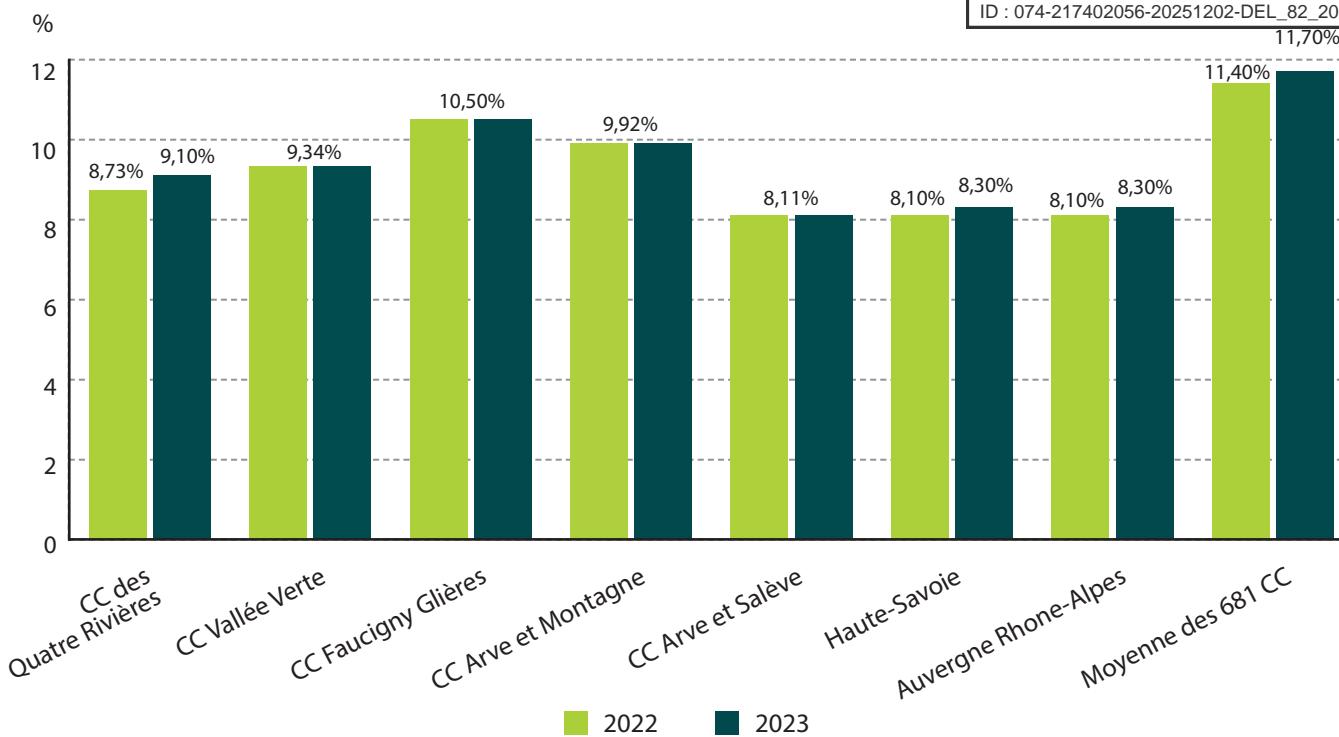
2023

2 319 699 €

2024

2 431 639 €

RECETTES DE LA TEOM PAR ANNÉE



Source du diagramme : ADEME – Fiche diagnostic de la TEOM 2021

TAUX MOYENS TEOM 2022-2023

Comparatif des taux de TEOM de la Communauté de communes à l'échelle départementale, régionale et nationale.

	2022	2023	2024
TEOM	2 018 691 €	2 319 190 €	2 431 639 €
Redevance spéciale et régie	104 363 €	71 351 €	68 565 €
Tri sélectif - Sydeval	87 418 €	0 €	0 €
OCAD3E	15 933 €	17 428 €	18 191 €
Eco Mobilier	15 482 €	15 551 €	0 €
Excoffier	110 004 €	73 548 €	106 937 €
Autres recettes (Pénalités)			87 600 €
Autres recettes	0 €	6 613 €	0 €
TOTAL RECETTES	2 351 891 €	2 503 681 €	2 712 932 €

PRINCIPALES RECETTES

Soit une augmentation de +4,73 % des recettes entre les 2 années.

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ASSIMILÉS

Lorsque le service est financé par la TEOM, la loi prévoit l'institution de la redevance spéciale pour financer la prise en charge des déchets assimilés, sauf dans le cas d'une mise en place globale de la tarification incitative.

L'ensemble des modalités d'instauration et de fonctionnement de la redevance spéciale est défini par un règlement de redevance spéciale qui fait état des dispositions générales, des dispositions financières et des dispositions d'application de la redevance spéciale.

Depuis 2017, les tarifs sont fixés par :

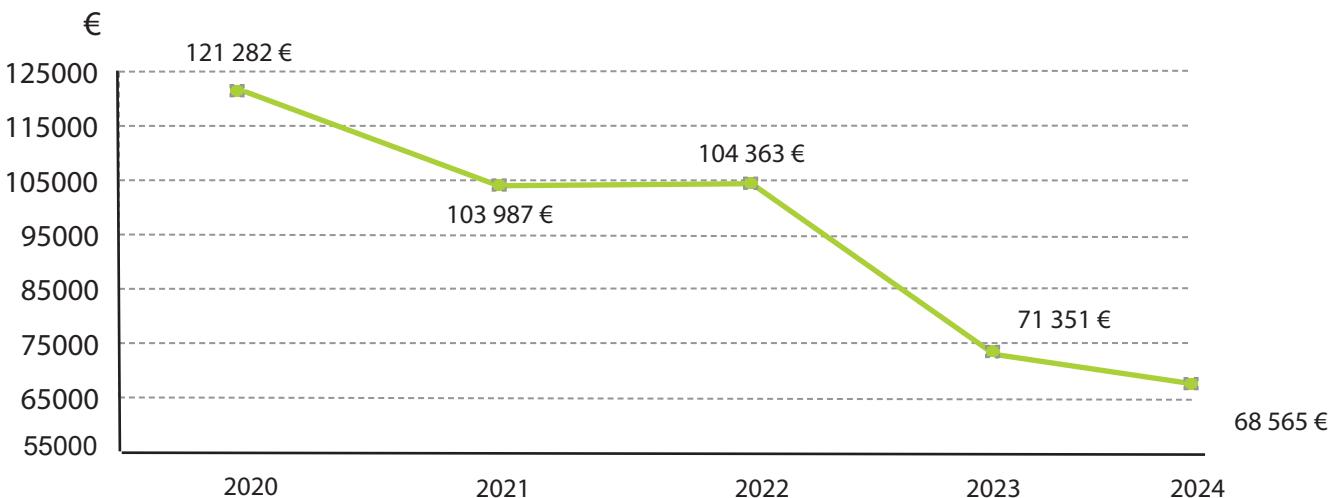
- Une part fixe par redevable : 70€ (évaluée à 132 € initialement)

- Une part variable des ordures ménagères (OM) : 0,021 €/litre (soit 21€/m³)

- Une part variable des déchetteries : 14,44 €/m³

Un contrat est conclu entre la Communauté de communes des Quatre Rivières et chaque producteur de déchets assimilés recourant au service public d'élimination des déchets. La contractualisation a débuté en fin d'année 2016 et s'est poursuivie en 2024. Au 31 décembre 2024, 185 contrats entre la Communauté de communes des Quatre Rivières et des entreprises du territoire étaient signés et facturés.

Les factures éditées en novembre 2024 ont permis de facturer le montant suivant : 68 565 €, soit une baisse de - 3,82 % par rapport à 2023.



MONTANT FACTURÉ AUX ENTREPRISES (REDEVANCE SPÉCIALE)

La baisse exceptionnelle constatée entre 2020 et 2021 peut s'expliquer par le choix des élus du territoire de faire un geste financier envers professionnels impactés par la pandémie en 2020. Pour rappel, cette réduction a permis de réduire la part variable sur la production des ordures ménagères pour certains corps de métiers impactés fortement par la crise sanitaire (métiers de la restauration, hôtellerie, ...). La part dédiée aux ordures ménagères a été décomposée en deux :

- une part «collecte»
- une part «traitement»

La part «collecte» n'a pas été réduite du fait que le passage du véhicule devant les entreprises n'a jamais été interrompu. La part «traitement» a été réduite de 50 % suite à la fermeture des établissements pendant la crise.

En 2022, le rebond économique suite à la crise du COVID n'a pas eu lieu. En 2023, la crise économique et l'inflation ont durement impacté

les ménages. On peut y trouver plusieurs explications :

- Les professionnels ont subi l'inflation et ont réalisé moins de chantiers ;
- Des entreprises ont fermé, ont été rachetées ou vendues ;
- L'hôpital départemental sur la commune de La Tour a résilié son contrat en août 2022 au profit d'une société privée ;
- Moins de suivi de la redevance spéciale de la part des services des Quatre Rivières, pas de recherche active de nouveaux redevables ;
- Les restaurateurs s'adaptent en faisant beaucoup moins de déchets (vente à emporter, moins de reste dans les assiettes, obligation du tri à la source) ;
- Des établissements se lancent dans la réduction des volumes de déchets via une collecte des recyclables ou la mise en place de composteurs.

MONTANT DES AIDES REÇUES DES ÉCO-ORGANISMES AgrÉÉS

Pour la collecte des D3E, la Communauté de communes des Quatre Rivières dispose d'une convention avec l'éco-organisme ESR. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau suivant :

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	TOTAL
Tonnes collectées et soutenues sur les 2 sites	50,562	57,18	65,98	52,86	229,131
MONTANT REVERSÉ	3 915,03 €	4 780,49 €	5 746,11 €	4 825,54 €	18 191,21 €

TONNES COLLECTÉES ET MONTANTS REVERSÉS SUR LES DEUX SITES

Au-delà de ces soutiens financiers, ESR prend en charge les coûts logistiques et de traitement de l'ensemble des D3E : Gros électroménagers froid et hors froid, petits appareils électriques, écrans, ampoules, néons.

Pour la collecte des DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement), la Communauté de communes dispose d'une convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier.

Ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément sur les déchetteries et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers forfaitaire pour les deux déchetteries.

Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau à droite.

	2024	Viuz-Peillonex	Saint-Jeoire	SOMME
S1	Part forfaitaire	0 €	0 €	0 €
	Part variable	0 €	0 €	
S2	Part forfaitaire	0 €	0 €	0 €
	Part variable	0 €	0 €	

ECO-MOBILIER

RATTRAPAGE EN 2025



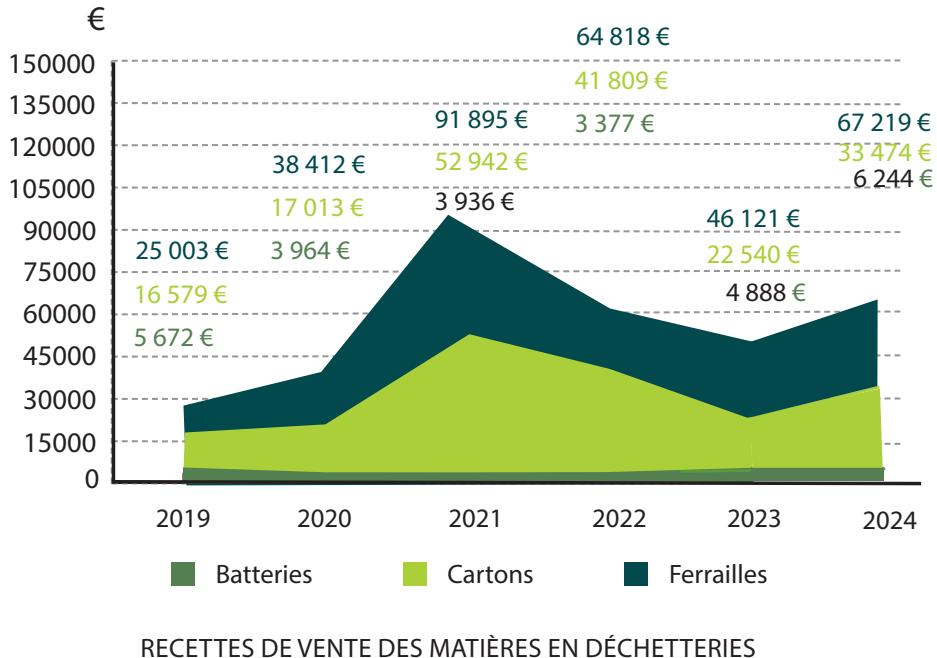
Nom du soutien	Type de soutien	Critère d'éligibilité aux soutiens tels que prévu à l'annexe A du cahier des charges et aux annexes 1 et 2 du contrat	Montant 2023	Justificatifs et mode de calcul
A12.	Part variable (Déchèterie fixe ouverte au public)	Soutien à la part variable des coûts liés à la collecte séparée des DEA proportionnels aux quantités de DEA	Déchèterie conforme aux prescriptions de l'Annexe 1 et enlèvement conforme aux critères d'enlèvement définis au du 2.1.2.2 de l'Annexe 2	20 €/t Prise en compte des données relatives à la collecte saisie par les Opérateurs Calcul du montant du soutien chaque semestre

TARIFS D'ENLÈVEMENT ÉCO-MOBILIER

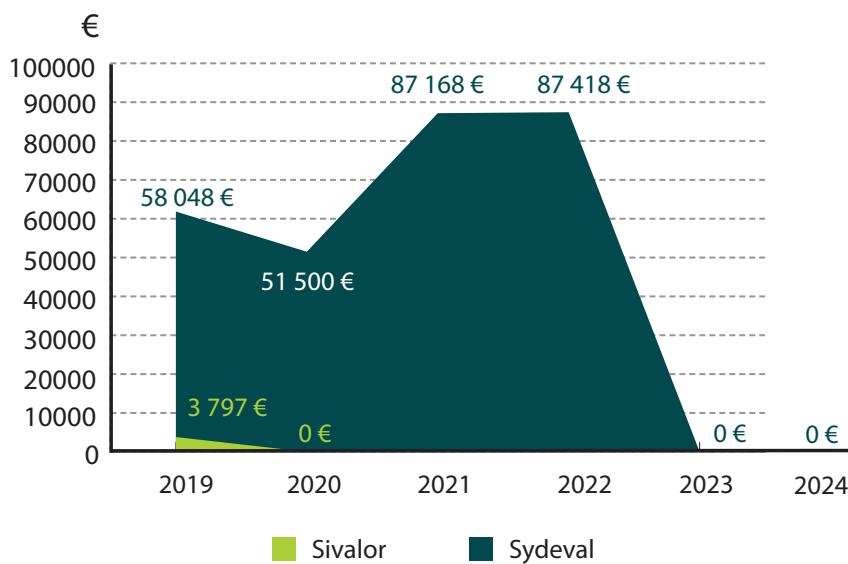
MONTANT DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

Dans le cadre du marché public établi avec la société Excoffier Recyclage, l'intercommunalité encaisse des recettes de tri pour la ferraille, les cartons et les batteries. Le prix de rachat est variable, en fonction de l'évolution du cours de ces matières.

Les prix des matières sont globalement en baisse par rapport à l'année 2021, mais sont toujours très favorables pour la Communauté de commune si on les compare à avant la pandémie COVID de 2020. L'envolée du cours des matières de 2021, ainsi que les tensions sur certains matériaux clés comme la ferraille, le bois ou les cartons se terminent, et les indices retombent à leurs niveaux d'avant COVID.



MONTANTS DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DES ADHÉSIONS AUX SYNDICATS



Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités, le Sydeval (et le Sivalor) ont respectivement versé à la communauté de communes des recettes de tri sélectif.

Cependant, les extensions des consignes de tri mises en place en 2023 ont augmenté les coûts du transport, du tri et du conditionnement. De ce fait, aucune recette n'est perçue en 2023 et en 2024 de la part du Syndicat.



NOTES





POUR EN SAVOIR +

Communauté de communes des Quatre Rivières
28 chemin de la Ferme Saitlet
74250 Fillinges
04 50 31 46 95
secretariat@cc4r.fr
dechets@cc4r.fr

CC4r.Fr